



**Analytischer Bericht**  
der Gemeinderatssitzungen  
**Compte rendu analytique**  
des séances du conseil communal

No 3/2024

Sitzungen vom / Séance du 10.06.2024



VILLE DE  
LUXEMBOURG  
[www.vdl.lu](http://www.vdl.lu)



multiplicity



# ORDRE DU JOUR

## de la séance du lundi 10 juin 2024

### EN SÉANCE PUBLIQUE

I.	Organisation scolaire - discussions	224
II.	Conventions	238
III.	Devis de travaux	241
IV.	Urbanisme	242
1)	Modification ponctuelle du PAG de la Ville de Luxembourg – PAP « Rue des Églantiers »	242
2)	Modification ponctuelle du PAP « Rue des Eglantiers » (WH-02) à Weimershof	243
3)	Modification ponctuelle du PAP « Sauerwiss » à Gasperich	243
4)	Adaptation de la partie graphique du PAP QE [SPR-cl] à la partie graphique du PAG	243
5)	Lotissements de terrains	244

Vers les archives  
*livestream* des séances  
du conseil communal :



Madame le bourgmestre Lydie POLFER préside la séance. Le conseil est en nombre.

### En séance publique

#### I. ORGANISATION SCOLAIRE - DISCUSSIONS

**Madame Colette MART (DP) :** J'ai bien entendu écouté avec beaucoup d'émotion les propos de Monsieur l'échevin Paul Galles sur l'organisation scolaire. Je suis toujours de tout cœur avec la politique scolaire, comme j'ai pu le constater lors de la réunion de la commission scolaire où ont été présentés les différents plans de développement scolaire (PDS), qui nous donnent un aperçu des problèmes sur le terrain et des nombreux efforts déployés par le personnel enseignant et éducatif pour faire face aux problèmes qui se posent.

Dans mon dernier discours en tant qu'échevin en charge de l'enseignement, j'avais mentionné que je m'étais battue pendant douze ans avec les requins. Aujourd'hui, j'ai l'impression que certains se sont calmés. Les débats au sein de la commission scolaire ne sont plus aussi houleux qu'ils ne l'étaient à l'époque où j'étais échevin en charge de l'enseignement.

Tout d'abord, quelques remarques sur les propos de Paul Galles. Je salue quelques nouvelles idées et approches qui montrent qu'un nouveau souffle est positif pour le ressort. L'échevin a mentionné qu'un projet de recherche ou une enquête sur le bien-être de l'enfant devrait être lancé pour déterminer où les enfants vivent des moments de stress, afin de pouvoir apporter une aide ciblée. Mettre l'accent sur le monde émotionnel des enfants est particulièrement important à un moment où les chiffres sont alarmants en ce qui concerne la pauvreté des enfants et où le stress psychologique des enfants et des familles ne cesse d'augmenter. De nombreux parents sont dépassés par leurs problèmes sociaux et financiers, un manque de soutien de la part de leur famille – lorsque les grands-parents vivent par exemple dans un autre pays. Heureusement, la Ville de Luxembourg offre une série d'aides. L'idée d'un projet de recherche a tout mon soutien.

Une autre idée est la création d'un « coordinateur cours d'école », une initiative qui s'impose effectivement parce que les cours d'école relèvent de la compétence de la Direction de l'Architecte et du Service Parcs. Une sorte de gestionnaire de projet serait effectivement d'une aide précieuse pour faire avancer les grands projets.

Les temps ont changé : les enfants et les parents veulent avoir leur mot à dire. Les cours d'école sont des terrains de jeux publics et la construction de nouveaux bâtiments scolaires au cours des dix dernières années a permis d'avoir des cours d'école super modernes dans certains quartiers mais non dans d'autres. Nous devons trouver un équilibre à ce niveau. Par ailleurs, on demande plus de verdure dans les cours d'école. Dans ce contexte, je veux rompre une lance pour la cour d'école de la rue du Commerce. Je me suis beaucoup investie dans ce dossier pour finalement ne pas pouvoir avancer. Avec la perspective d'un nouveau bâtiment scolaire, le risque est désormais qu'il ne soit plus investi dans l'ancienne cour d'école. Dans l'intérêt des enfants de l'école de la Gare, il est pourtant urgent de revaloriser la cour d'école en fonction des possibilités techniques, ce qui permettrait en fin de compte de revaloriser tout l'environnement.

L'école de la rue du Commerce m'a toujours tenu à cœur. C'est pourquoi je salue les travaux de réaménagement dans la rue de Strasbourg, qui donneront un nouveau look à cette partie du quartier, ce qui profitera également aux familles qui y vivent. La cour de l'école de la rue Demy Schlechter doit également être rénovée.

Une autre bonne idée est celle d'effectuer des calculs prévisionnels en rapport avec les besoins en infrastructures scolaires. Les nouvelles possibilités offertes par l'intelligence artificielle peuvent certainement aider. En 2016, des calculs prévisionnels avaient déjà été effectués et ils s'étaient également avérés très utiles. Plusieurs développements ont été correctement prévus, comme par exemple le fait que nous n'aurions pas besoin d'une nouvelle école dans la rue Verger, car le nombre d'élèves y diminuerait.

Nous nous dirigeons ici vers des calculs de besoins, un sujet que j'avais déjà abordé il y a quelques années au collège échevinal. Dans une ville qui ne cesse de s'agrandir, les besoins doivent être calculés systématiquement. Il en va de même pour les infrastructures sportives, puisque nous constatons dans le domaine des piscines que les enfants qui fréquentent les écoles privées expriment également le besoin d'utiliser les piscines. Il faudra décider si ces enfants doivent être pris en compte dans nos planifications d'infrastructures, ou si nous devons inciter les écoles privées à construire leurs propres infrastructures sportives, ou à chercher une collaboration avec les lycées qui disposent de leurs propres piscines sur le territoire de la capitale, et à voir s'il existe encore des créneaux horaires ouverts. Apprendre à nager est une question de vie ou de mort. Madame l'échevin Beissel et moi-même nous nous sommes beaucoup investis dans ce domaine.

J'ai participé aux débats de la commission scolaire et j'étais très intéressée de savoir comment différents dossiers dans lesquels j'avais beaucoup travaillé avaient évolué. J'ai été très heureuse d'apprendre que la situation à l'école de la Gare s'était apaisée. Il existe à nouveau un comité d'école et l'opposition des parents de l'école de la rue Michel Welter, qui s'opposait à une fusion avec l'école de la rue du Commerce, a également perdu beaucoup de son caractère explosif. Les classes avec les plus petits enfants ont déjà été regroupées. Diverses craintes et préjugés ont donc pu être dissipés et le projet participatif d'une nouvelle école dans le quartier a également rapproché les parents.

Le projet « Baupiloten » a déjà été précédé du projet « Up Foundation ». Il s'agit également d'un projet de quartier dont l'objectif est de rassembler davantage tous les acteurs. Après des années au cours desquelles il nous a fallu, à Monsieur Gregorius et à moi-même, beaucoup d'engagement, beaucoup de persévérance, beaucoup de patience et une grande ouverture au dialogue, il porte aujourd'hui ses fruits. Nous avons toujours cherché des compromis. Nous ne voulions pas fâcher les gens, nous voulions faire preuve de compréhension envers les parents dont les enfants fréquentent l'école de la rue Michel Welter. Le calme est revenu, ce qui est sans aucun doute un avantage pour l'école du quartier de la Gare.

Un autre dossier qui nous a longtemps accompagnés : l'école de Dommeldange. De nombreux enfants vivant dans un foyer et issus d'un environnement plus difficile fréquentent cette école. J'ai été ravie d'apprendre que la direction régionale a élaboré des programmes de soutien spécifiques pour cette école. De nouvelles infrastructures scolaires et sportives y seront construites.

La commission scolaire a également fait remarquer qu'il y a à Dommeldange des élèves qui ne parlent aucune langue maternelle et que le personnel enseignant doit chercher des moyens de communiquer avec eux. Cela se fait par exemple à l'aide de signes et de dessins. Le fait de ne pas avoir de langue maternelle peut constituer un handicap pour la vie. Les nombreux efforts entrepris par le personnel enseignant sont à saluer.

Le plan de développement scolaire (PDS) de l'école d'Eich met l'accent sur le thème du bien-être des enfants. C'est un constat de base important que la communauté scolaire doit veiller à ce que les enfants se sentent bien et que



chaque enfant puisse se développer selon ses capacités. Ce PDS aborde également les possibilités de communication interculturelle.

Le développement des possibilités offertes par l'informatique à l'école, la communication avec les parents, l'identité de l'école, les possibilités de supervision sont mentionnés à plusieurs reprises dans les PDS. La collaboration entre l'école et le foyer scolaire reste un thème récurrent.

D'une manière générale, on constate une évolution positive des PDS. Les écoles ont fait de gros efforts pour présenter tous les efforts entrepris dans l'intérêt des enfants.

J'ai été ravie d'apprendre que l'inauguration du *Makerspace* (Technolink) était imminente. Il s'agit d'un projet innovant. La Ville a une fois de plus joué un rôle de pionnier dans ce domaine. Dans le *Makerspace*, les enfants s'initient à la programmation et se préparent au monde des nouveaux médias. Le Service Enseignement a introduit le projet *Makerspace* auprès du réseau de villes QuattroPole, de sorte que les enfants de nos villes voisines puissent également profiter de l'offre, ce qui renforce la visibilité de la ville de Luxembourg au-delà des frontières.

Dans ce qui suit, je souhaite partager avec vous une rétrospective d'une série d'approches innovantes dans la politique scolaire de la Ville, des approches qui ont vu le jour au cours des 40 années passées.

Dans les années 1980, la Ville a commencé à mettre en place des cantines dans les écoles fondamentales, car on avait constaté que les enfants ne rentraient pas chez eux à l'heure du déjeuner, qu'ils restaient à l'école et ne prenaient pas de repas. Des enseignantes ont pris en charge les enfants à l'heure du déjeuner et leur ont servi des repas. Les premiers foyers scolaires n'ont été ouverts qu'au début des années 90.

La Ville de Luxembourg a été la première commune du pays à organiser, il y a 50 ans, des activités de vacances pour les enfants en forêt avec son « Aktioun Bambësch », car on avait constaté qu'il y avait des enfants qui ne partaient pas et dont les parents travaillaient aussi pendant les vacances.

D'autres approches innovantes ont été la création du service Technolink en 1999, qui s'est accompagnée d'une sensibilisation aux nouveaux médias à l'école. Les « Activités nature », les « Bëschklassen », la « Bëschpillschoul », la « Schoul dobaussen », la promotion de la musique au Centre Verdi, sont d'autres initiatives de la Ville dans le sens d'une approche créative de l'apprentissage.

Ces dernières années, des projets innovants tels que « Up Foundation » et « Baupiloten » (nouveau bâtiment scolaire pour le quartier de la Gare) s'y sont ajoutés.

Une autre institution à forte valeur ajoutée est le service de médecine scolaire de la Ville. Il joue un rôle important dans le domaine de la santé ainsi que dans le domaine du travail social. Tous les enfants nouvellement arrivés sont examinés par un médecin. Des procédures ont été mises en place pour signaler les enfants maltraités, afin de les aider au mieux. Dans ce domaine également, la Ville a joué un rôle de pionnier.

Dans le contexte où le ministère de la Santé a annoncé qu'il mettrait davantage l'accent sur la santé mentale, je serais intéressée de savoir si notre service de médecine scolaire a également de nouvelles intentions et de nouveaux projets dans ce domaine.

Je suis heureuse que nous ayons pu conserver les deux postes de psychologues. Cela a été un long combat. En 2018, les postes sont passés sous la compétence du ministère. Les deux psychologues souhaitaient cependant continuer à travailler pour la Ville. Le maintien de deux postes de psychologues coûtera moins cher à la collectivité à long terme. Les

problèmes que nous pouvons absorber maintenant dans les familles, nous n'aurons plus besoin de les résoudre plus tard en tant que société (décrochage scolaire, jeunes au chômage, consommation de drogues, etc.).

J'aimerais encourager le collège échevinal à réfléchir à la manière dont les enfants pauvres peuvent être aidés de manière encore plus ciblée. Je me souviens qu'à l'école du quartier de la Gare, des chaussures, des vêtements chauds et du matériel scolaire étaient distribués aux enfants pauvres. Une fondation avait financé cette aide.

J'aimerais conclure mon intervention sur l'organisation scolaire par la déclaration d'un enseignant – une déclaration faite par mon fils lors de sa première année de stage dans une école fondamentale de la Ville de Luxembourg : « Je ne peux pas imaginer qu'il y ait une autre ville qui offre autant de choses aux écoles que la nôtre. » L'offre de la Ville est grande et variée, tant en ce qui concerne le matériel informatique mis à disposition que les activités culturelles ou les moyens mis à disposition pour organiser des colonies et des excursions scolaires.

Il est de notre devoir, en tant que politiciens, de soutenir au mieux les écoles, car l'avenir des enfants, et, par conséquent, l'avenir de notre société sont en jeu. Il s'agit de savoir comment les générations futures se comportent les unes envers les autres, ce qu'elles peuvent apprendre et réaliser professionnellement, quel degré d'empathie elles peuvent avoir pour leurs propres enfants, comment elles s'en sortent dans la société en général. Il s'agit là d'une grande responsabilité, et nous sommes tous appelés à agir.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Les interventions de Madame la conseillère Mart montrent toujours son empathie et ses compétences pour l'école de la Ville et ses élèves.

**Madame Emilie COSTANTINI (CSV) :** Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement Monsieur l'échevin Paul Galles de sa présentation complète et intéressante de l'organisation scolaire.

Ma première question concerne la planification et le concept général des futurs bâtiments scolaires. Quelles écoles seront construites dans les années à venir et quand, et quel en est le concept ? Il est important de construire de manière à ce qu'à l'avenir, il y ait suffisamment d'espace pour tous les enfants et que les écoles soient bien intégrées dans le quartier. Dans ce contexte, je serais heureuse d'obtenir de plus amples informations sur le projet d'école prévu dans le quartier de la Gare. Quelle est la particularité de ce projet ?

Je serais également intéressée de savoir comment le service de médecine scolaire est organisé (nombre d'infirmières, de médecins qui effectuent des examens médicaux dans les écoles : quelle est la fréquence de ces examens ?). Il est important que le service de médecine scolaire reste bien outillé. Je ne pense pas que nous puissions remplacer ce service par des médecins de famille ou des pédiatres. Dans un contexte où il y a encore des familles qui ne vont pas chez le médecin, le dépistage et la prévention sont importants. Il est important que les pathologies chez les enfants, comme l'obésité, soient détectées tôt.

En tant que mère d'une fille en cinquième année scolaire (cycle scolaire 4.1), je ne peux que dire que je suis très satisfaite de notre système scolaire. Ma fille fréquente l'école de la rue Aloyse Kayser : les infrastructures sont hypermodernes. Le foyer scolaire se trouve à proximité immédiate du bâtiment scolaire. Ma fille a appris à nager en cours d'éducation physique, ce dont je me réjouis, car je n'avais pas toujours le temps nécessaire pour accompagner ma fille aux cours de natation en dehors des heures de cours. L'ambiance de voisinage dans l'école est bonne. La mise en place du Pedibus favorise également cette bonne ambiance. Les enfants

se déplacent à pied, ils sont en mouvement et les parents gagnent un peu de temps le matin.

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) :** L'organisation scolaire pour les écoles fondamentales de la Ville de Luxembourg concerne plus de 5.500 enfants – et leurs parents –, 584 enseignants brevetés, 117 chargés de cours, 18 éducateurs gradués et 45 éducateurs diplômés, qui passent tous une grande partie de la vie scolaire quotidienne dans nos 19 écoles. À cela s'ajoutent les collaborateurs des différents services ainsi que de nombreuses personnes de la direction régionale et d'autres services du ministère de l'Éducation nationale.

D'ici la fin de la semaine, le conseil communal doit se prononcer sur une organisation scolaire provisoire. Il s'agit d'une part d'attribuer ce que l'on appelle le contingent, c.-à-d. le nombre d'heures d'enseignement qui sera mis à la disposition des écoles de la Ville par le ministère de l'Éducation nationale pour la prochaine année scolaire. Il s'agit de répartir 12.774,50 heures et les postes qui y sont liés de manière à garantir un enseignement de qualité pour chaque enfant. D'autre part, le conseil communal est appelé à voter les plans de développement scolaire (PDS) et les plans d'encadrement périscolaire (PEP).

En ce qui concerne les droits de l'enfant cités par Monsieur l'échevin Galles, je tiens à souligner en particulier le droit à l'éducation. Dans la discussion sur l'organisation scolaire, la qualité du système scolaire de la Ville de Luxembourg et l'égalité de tous les enfants ainsi que de leurs familles devraient donc être au premier plan.

Une meilleure qualité doit garantir que le retard de performance de nos écoles – mesuré par le pourcentage d'élèves orientés vers les écoles secondaires classiques – soit comblé par une répartition du contingent davantage axée sur les besoins. Dans ce sens, nous demandons l'accès aux résultats des épreuves standardisées, ceci en amont des travaux de mise en place de la prochaine organisation scolaire. L'objectif d'atteindre un haut niveau d'éducation doit être plus clairement inscrit dans les PDS. Il faut des infrastructures scolaires adaptées, des *airtramps* (pour favoriser l'inclusion), un plan d'action pour des cours d'école adaptées au climat et favorisant l'activité physique, etc. En ce qui concerne la situation du trafic aux alentours des écoles, il faut des mesures concrètes conséquentes pour que la priorité soit donnée à la sécurité des enfants et non au trafic individuel motorisé. Le Service Enseignement devrait être renforcé en personnel et la création d'une Direction de l'Enfance devrait œuvrer à l'amélioration de la coordination entre les nombreux services actifs dans les domaines de l'enseignement, de l'encadrement et des infrastructures.

Je vais maintenant aborder plus en détail les points mentionnés.

L'accent doit être mis davantage sur le résultat de l'enseignement : quel est le niveau d'éducation atteint par les enfants lorsqu'ils quittent l'école fondamentale de la Ville de Luxembourg à 12 ans ? Quel est leur niveau d'éducation si l'on compare les écoles de la Ville entre elles, mais aussi avec les écoles d'autres communes ? Le rapport national sur l'éducation de 2021 présente une carte qui montre que le pourcentage d'enfants issus des écoles de la Ville orientés vers l'enseignement secondaire classique est beaucoup plus faible que dans nos communes voisines et dans les communes situées au centre du pays. Ces données ne comprennent pas de ventilation par quartier, ce qui ne veut pas dire que ces chiffres n'existent pas.

L'objectif de cette réflexion n'est pas de stigmatiser certaines écoles – ce contre-argument est vite avancé – mais plutôt de pouvoir prendre des décisions concernant l'attribution des

ressources malheureusement limitées que sont les heures d'enseignement par école et la taille des classes en se basant sur des faits, afin de garantir des chances d'éducation plus équitables. Personne ne peut sérieusement supposer que les enfants qui vont à l'école au quartier de la Gare soient moins intelligents ou que les enfants qui vont à l'école au quartier de Cents soient plus intelligents à la naissance. L'école doit contribuer à compenser les inégalités socio-économiques. Il faut donner plus de moyens là où les besoins pour soutenir les enfants sont plus importants. Il s'agit d'une attente légitime des parents et d'un élément important pour éviter un retard social, économique et culturel.

À l'avenir, l'attribution du contingent d'heures d'enseignement doit être davantage axée sur un objectif éducatif de chaque école. Cela implique que le conseil communal, ou du moins les membres de la commission scolaire, doivent recevoir davantage d'informations sur le niveau de performance de nos écoles. Ces informations doivent servir de base à l'organisation scolaire.

Dans ce sens, je souhaite déposer la motion suivante, par laquelle le collège échevinal est appelé à fournir les données nécessaires à la commission scolaire en amont de l'élaboration de l'organisation scolaire 2025/2026.

#### Motion

#### « Motion pour obtenir les données concernant la performance de l'enseignement des écoles fondamentales de la Ville de Luxembourg »

Le Conseil communal,

- Considérant la compétence communale en matière d'organisation scolaire et d'attribution du contingent de leçons mis à disposition par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, définie dans la loi de 2009 ;
- Poursuivant l'objectif de l'égalité des chances dans le domaine de l'éducation ;

Visant l'amélioration de la qualité de l'enseignement et des résultats scolaires dans toutes les écoles publiques de la VDL ;

- Reconnaisant les efforts d'attribuer le contingent des heures de leçons de manière différenciée aux écoles des quartiers ;
- Soulignant que des analyses pertinentes et des données valides sur la performance de l'enseignement sont un élément important pour les décisions à prendre en matière d'organisation scolaire, notamment les résultats des épreuves standardisées passées en cycle 4.2 ;
- Se référant aux conclusions de l'étude "Orientations pour une réduction de l'impact des inégalités d'ordre social dans le système éducatif" de l'Observatoire national de la qualité scolaire ;
- Regrettant que ni la Commission scolaire, ni le Conseil communal ne disposent des données et analyses susmentionnées ;

invite le Collège échevinal à

- Intervenir auprès du MENJE pour obtenir les résultats des épreuves standardisées du cycle 4.2 permettant des comparaisons entre écoles de quartier de la VDL et en comparaison avec d'autres communes et la moyenne nationale ;
- Mettre à disposition de la Commission scolaire et du Conseil communal ses données avant les préparations, échanges et débats sur l'organisation scolaire 2025/25. »

L'occupation des postes fait partie de l'organisation scolaire ; elle se fait en priorité sur la base du règlement de permutation.

Dans différentes écoles et différents cycles scolaires, il y a toujours un manque de continuité en ce qui concerne le personnel enseignant, c.-à-d. que le titulaire de la classe change pendant un cycle scolaire, ce qui peut être particulièrement préjudiciable pour les enfants des cycles 2 et 4. Par rapport à l'année scolaire précédente, on constate que toutes les classes des cycles 2.2, 3.2 et 4.2 d'Eich auront un nouveau titulaire, alors qu'il ne devrait pas y avoir de changement au cours d'un cycle. Dans 13 des 33 classes du cycle 4.2, il y a un changement de titulaire. Face à cette situation préjudiciable aux élèves, les responsables ne semblent pas se poser de questions.

La continuité du travail – au sein de l'équipe, dans la mise en œuvre des PDS, dans la collaboration avec le foyer scolaire, etc. – est mise en péril par un trop grand nombre de changements de personnel. Ces derniers se reflètent également dans le nombre de nouveaux enseignants et dans le nombre de postes vacants. À l'école d'Eich, environ un tiers des postes sont renouvelés. Le nombre de postes vacants à l'école « Gare » est effroyablement élevé : sur 23 classes, 8,5 postes de titulaires de classe restent actuellement à pourvoir. Cela inclut deux des trois classes mixtes de l'école de la rue Michel Welter, qui requièrent beaucoup de compétences de la part des enseignants. C'est pourquoi je critique une fois de plus la décision politique et clientéliste prise par Madame le bourgmestre il y a trois ans, par laquelle l'école de la rue Michel Welter a continué à fonctionner séparément, et ce contrairement au projet justifié du comité d'école et à la recommandation de la direction. Contrairement à ce qui avait été promis, un regroupement progressif n'a pas lieu. Est-ce là ce que le collège échevinal entend par qualité dans l'enseignement ? Ce qui me préoccupe, ce sont les enfants qui fréquentent aujourd'hui l'école du quartier de la Gare, car ils n'en tireront plus aucun bénéfice lorsque, dans cinq ans, il y aura, espérons-le, une belle nouvelle école centrale.

La continuité dans les cycles scolaires est aussi liée à notre règlement de permutation. L'ancienneté du personnel enseignant est le critère prioritaire. Dans un paysage scolaire diversifié comme celui de la Ville de Luxembourg, et compte tenu du fait que la continuité et la stabilité ont une influence positive sur la qualité du système scolaire et donc sur la réussite éducative des enfants, nous devrions procéder à une révision du règlement de permutation, en concertation avec le personnel enseignant, et en priorité dans l'intérêt de nos enfants. L'échevin en charge de l'enseignement aura-t-il le courage de le faire ?

Le ministère de l'Éducation nationale doit également apporter des améliorations : le contingent d'heures de cours doit être encore mieux adapté à la population scolaire et à ses besoins. L'objectif doit être que ce ne soit pas la nationalité, le lieu de résidence, le revenu des parents ou la langue maternelle qui déterminent la réussite ou l'échec scolaire.

En tant que commune, la Ville dispose encore d'autres leviers pour créer plus d'équité en matière d'éducation. Malheureusement, ces leviers restent tabous. Je pense à la révision des ressorts scolaires et à une limitation du tourisme scolaire. En activant ces leviers, il serait possible d'augmenter la mixité sociale dans les différentes écoles, d'obtenir une meilleure répartition des effectifs et d'éviter un classement des écoles. En outre, nous avons besoin de toute urgence de données actuelles et fiables.

Dans ce qui suit, je vais aborder les quatre priorités citées par Monsieur l'échevin en charge de l'enseignement.

En ce qui concerne la participation des enfants, je peux soutenir pleinement cette priorité, puisqu'il s'agit d'une exigence

de longue date de notre groupe. Je voudrais rappeler dans ce contexte le projet de plan de ville pour les enfants, qui est en cours de planification depuis plus de trois ans déjà et pour l'élaboration duquel nous avons expressément demandé la participation des enfants. Quel est l'état d'avancement de ce projet ? Quand les travaux devraient-ils être terminés ? Il convient également de rappeler l'idée de créer un conseil communal des enfants.

La participation des élèves dans le cadre des comités d'enfants est à saluer et la participation des enfants dans le domaine non formel (foyers scolaires) existe déjà. Il convient de s'appuyer sur ces expériences. Nous sommes favorables à une collaboration avec le « Zentrum für politisch Bildung », qui dispose de l'expertise nécessaire dans ce domaine. Je serais donc intéressée de savoir ce qui doit être fait et atteint, comment et où.

Parallèlement, il est nécessaire d'améliorer la participation du personnel enseignant et des parents, notamment dans le cadre de la planification de nouveaux bâtiments scolaires. Pourquoi le personnel enseignant de l'école de Gasperich ne dispose-t-il que de peu d'informations concernant le nouveau bâtiment prévu ? Quand sera-t-il impliqué dans la planification ? J'espère vivement que le nouvel échevin en charge de l'enseignement se donnera une définition bien fondée de ce qu'il faut entendre par participation.

Donner envie d'aller à l'école, renforcer l'envie d'apprendre : nous soutenons également cet objectif à 100% et je salue le fait que la Ville investisse beaucoup pour soutenir des projets et proposer aux écoliers des activités dans les domaines de la culture, de la musique, du sport, de l'histoire, de la nature, etc. Ces activités doivent contribuer à ce que les enfants qui n'ont pas autant d'occasions de découvrir la culture et la nature en dehors de l'école y soient initiés par le biais de l'école.

Dans le rapport relatif aux activités culturelles, on peut lire qu'au cours de l'année scolaire écoulée, 93% de toutes les classes ont bénéficié des activités organisées par le service. Comment expliquer que les 7% restants n'aient pas été atteints ? De quelles classes/écoles s'agit-il ?

Je tiens également à remercier l'équipe des activités nature de leur bilan impressionnant. Près de la moitié des classes des cycles 2 à 4 ont participé aux activités proposées par le service « Activités nature ». Pour le cycle scolaire 1, ce sont près de 80% des classes qui ont participé. La demande est supérieure à l'offre. Il serait intéressant de savoir qui est touché par l'offre et qui ne l'est pas. Il faudrait en outre veiller à élargir l'offre, puisqu'il s'agit de rapprocher les enfants de la nature.

En ce qui concerne l'extension des « Bëschklassen », j'aimerais savoir dans quelles écoles/quartiers il y a une demande. Est-il possible de répondre à la demande partout ? Si ce n'est pas le cas, quelles sont les alternatives proposées ?

Il est bien connu que l'espace dans lequel l'apprentissage a lieu joue un rôle important. C'est donc une chance que la compétence en matière d'infrastructures scolaires reste du ressort de la commune, ce qui nous permet de mettre en jeu des critères d'innovation, d'orientation vers les besoins et de durabilité.

Les infrastructures restent un sujet de discussion. Dans le domaine des infrastructures, de petits progrès ont été enregistrés, des devis onéreux ont été approuvés : transformation de l'école de la rue Henri VII (achèvement prévu en décembre 2026), nouvelle construction / transformation de l'école de Dommeldange (achèvement prévu en juillet 2028), la nouvelle « Bëschpillschoul » (achèvement prévu en janvier 2028). Il convient de noter que nous n'avons pas encore vu de plans pour ce dernier projet. La construction d'une sorte d'école centrale dans le quartier de la Gare a été promise pour 2029.

En ce qui concerne le quartier de Gasperich, nous continuons à regarder dans une boule de cristal.

L'année passée, nous avons reçu le plan pluriannuel des infrastructures scolaires. J'en ai tiré les dates d'achèvement que je viens de citer. Je demande au collège échevinal de mettre à la disposition du conseil communal le plan pluriannuel actualisé des infrastructures scolaires. Lors de la conception des espaces d'apprentissage, il faut tenir compte des nouvelles connaissances, s'éloigner des bâtiments en forme de boîte à chaussures (de longs couloirs le long desquels se trouvent des salles de classe standardisées) et se diriger vers des paysages d'apprentissage modulaires où l'autonomie, la collaboration et d'autres *softskills* peuvent être développés. Nous saluons le fait que de nouvelles voies soient empruntées dans le nouveau bâtiment prévu dans le quartier de la Gare, et ce en collaboration avec le projet berlinois « Baupiloten ». Cette évolution positive doit également se refléter à l'avenir dans d'autres projets - par exemple à Hamm et à Gasperich - dans le but d'atteindre un niveau de qualité comparable pour les bâtiments scolaires. Cela aussi, c'est l'équité en matière d'éducation.

Chez un nombre croissant d'enfants, des troubles du comportement se font sentir, de plus en plus d'enfants sont hyperactifs.

Ces enfants profiteraient d'*airtramps*, mais il n'y en a qu'un seul disponible dans la ville. Et d'après ce que j'ai appris, dans le cadre des travaux de construction prévus à Dommeldange, on ne sait pas encore si et où le seul *airtramp* de toute la ville pourra être utilisé pendant la durée des travaux. On parle d'inclusion, qui doit être vécue dans toutes les écoles, mais malheureusement, les moyens nécessaires, des moyens *state of the art*, ne sont pas mis à la disposition du personnel enseignant et éducatif. Il n'est pas nécessaire d'avoir un *airtramp* dans toutes les écoles, mais ce serait un bon début d'avoir un *airtramp* dans chaque direction cardinale. L'*airtramp* peut également être utilisé par les crèches et les foyers scolaires. Des efforts devraient donc être faits pour que des espaces soient disponibles pour l'installation d'un *airtramp*, au moins dans les nouvelles infrastructures et dans le cadre de travaux de rénovation importants.

Les cours d'école font également partie des infrastructures importantes. Il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. Nous avons réussi à créer de magnifiques aires de jeux au « Bambèsch » et dans le parc municipal. Il doit donc être possible de créer des cours d'école décentes. Il est inacceptable que les enfants doivent passer leurs pauses ou leur pause de midi sur des surfaces bétonnées, aménagées sans amour et de manière stérile, souvent sans endroits ombragés.

Une déminéralisation de plusieurs cours d'école a été annoncée, c.-à-d. que les surfaces en béton seront réduites ou rendues plus perméables à l'eau, des mesures qui s'imposent d'urgence pour des raisons climatiques. Mais cela ne suffit pas. Nous demandons un plan d'action « Kanner- a klimafreundliche Schoulhäff » ainsi qu'une mise en œuvre cohérente et rapide de ce plan, à l'élaboration duquel les enfants, le personnel enseignant, les parents et les foyers scolaires doivent être associés. Les expériences acquises lors du projet « klimafreundliche Schoulhäff » à l'école de la rue Henri VII doivent être développées. Il serait judicieux d'y associer également les concierges des écoles et le Service Architecte-Maintenance, afin qu'ils fassent des propositions constructives.

Les cours d'école doivent disposer d'endroits ombragés, d'espaces verts, de jeux qui stimulent le mouvement. Pourquoi ne pas prévoir un mur d'escalade avec une protection contre les chutes en paillis, un petit parcours d'escalade de bloc, des tables de ping-pong, des sièges, des troncs d'arbre pour l'équilibre, etc. ? Pourquoi ne pas proposer dans chaque école une caisse de jeux avec des cordes à sauter, des balles molles, etc., pour les jeux de récréation ?

C'est avec consternation que nous avons lu dans le rapport du service de médecine scolaire que les enfants bougent de moins en moins. Nous devons leur donner envie de bouger. Récemment, j'ai eu l'occasion de visiter deux cours d'école à Fribourg (D) qui tiennent compte de ces besoins. Les enfants qui y vont à l'école sont à envier. Au Luxembourg aussi, on trouve des cours d'école qui ont valeur d'exemple pour la Ville de Luxembourg, comme par exemple à Roodt-sur-Syre.

Plusieurs parents m'ont fait part de leur incompréhension face au fait que les enfants sont conduits de l'école au foyer scolaire par un grand bus, alors que le trajet prend plus de temps que si les enfants s'y rendaient à pied. C'est le cas au Limpertsberg.

Le groupe de travail « Cours d'école » a discuté de la collaboration entre les huit services impliqués dans la planification des cours d'école, leur entretien ou leur gestion. Dans le cadre de cette discussion, la création d'un poste de coordinateur a été proposée. Je ne peux que me réjouir que l'échevin compétent envisage la création d'un tel poste.

Les jardins scolaires sont abordés dans différents PDS et PEP. Les jardins scolaires et les belles cours d'école sont une pierre angulaire importante du concept « Léieren dobaussen », souligné par Monsieur l'échevin Galles. À l'école de Hamm, dans les écoles Gaston Diderich, Nic. Martha et Demy Schlechter, on trouve déjà des initiatives intéressantes du personnel enseignant qui doivent absolument être poursuivies et qui ont aussi besoin du soutien de nos services. Ce soutien devrait leur être assuré. Ces initiatives peuvent avoir valeur d'exemple pour d'autres écoles. Les jardins scolaires peuvent également constituer un élément intéressant pour les PEP, car ils peuvent être utilisés et aménagés de manière complémentaire par les écoles et les foyers scolaires.

J'en viens aux PDS et aux PEP, qui doivent contribuer à améliorer la coopération entre l'école et les structures d'accueil, et qui peuvent être des outils importants pour la qualité de l'école. Dans le cadre de la présente organisation scolaire, le conseil communal doit également se prononcer sur les nouveaux PDS pour les années 2024 à 2027. Les PDS ont été avisés par les associations des parents d'élèves. Leur élaboration représente beaucoup de travail et, d'une manière générale, un travail sérieux a été réalisé. Plusieurs PDS contiennent des analyses et des évaluations pertinentes sur les forces et les faiblesses et reflètent ainsi une réflexion approfondie sur la situation de la communauté scolaire.

Les PDS contiennent de nombreuses bonnes idées, notamment dans l'optique d'un bon climat scolaire, où le respect, la compréhension et la tolérance sont au centre des préoccupations, mais aussi des préoccupations liées à la situation de la circulation aux abords de l'école. Monsieur le conseiller François Benoy abordera cette problématique pour *déi gréng*.

Certaines écoles se sont distinguées par des objectifs tournés vers l'avenir. Ainsi, par exemple, l'alphabétisation en français, prévue pour 2026, est abordée, de même que le thème de l'inclusion.

Toutefois, comme je l'ai déjà indiqué, je regrette que les PDS ne s'intéressent pas davantage aux objectifs éducatifs et à la réalisation d'un niveau d'éducation le plus élevé possible pour tous les enfants. Même si chaque école peut se donner un profil individuel avec des activités et des actions spécifiques, le véritable objectif du PDS doit être de contribuer à ce que chaque enfant atteigne un niveau de performance et d'éducation aussi élevé que possible.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Madame la conseillère Brömmel, il serait souhaitable que vous puissiez arriver à une conclusion. Vous avez déjà parlé plus longtemps que Monsieur l'échevin Galles lors de la présentation de l'organisation scolaire. Jusqu'à présent, nous avons pu nous



passer d'une limitation du temps de parole, car chacun s'est instinctivement limité à un temps de parole acceptable.

**Madame Christa Brömmel (déi gréng) :** Je suis presque arrivée à la fin de mon intervention. J'estime que j'aborde un certain nombre de points pertinents qui concernent tous l'organisation scolaire.

Les PDS ne reflètent pas suffisamment l'objectif de performance fixé. Un soutien politique plus important est nécessaire, et pour y parvenir, il faut une situation de départ basée sur des faits qui montre le chemin vers l'objectif et aide à l'atteindre. Il faut également des bilans intermédiaires annuels qui montrent dans quelle mesure les PDS se rapprochent de leurs objectifs. Le cas échéant, des ajustements doivent être effectués.

En ce qui concerne la collaboration entre l'école et le foyer scolaire, il y a manifestement encore beaucoup de progrès à faire. Les PEP sont à mon avis conçus de manière assez minimaliste. On peut lire entre les lignes que les deux groupes professionnels manquent de la confiance nécessaire envers l'autre partenaire et que la communication entre eux présente également des lacunes. Cette constatation est regrettable, car les deux groupes professionnels travaillent dans l'intérêt des mêmes enfants. En cas de problèmes, par exemple lorsque les logiciels utilisés ne sont pas compatibles, la commune peut très bien prendre des mesures.

De mon point de vue, il serait souhaitable que l'école et le foyer scolaire organisent ensemble une journée portes ouvertes pour les parents une fois par an. Dans ce contexte, j'aimerais savoir où en est le projet de « guichet unique » qui faciliterait l'inscription des parents à l'école et au foyer scolaire.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Jusqu'à présent, nous avons un consensus sur le fait que le temps de parole devait être de 20 minutes maximum par intervenant. Nous nous en sommes toujours bien sortis avec cela. Ces 20 minutes ont été dépassées depuis longtemps.

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) :** De mon point de vue, il serait également important d'augmenter les effectifs du Service Enseignement afin de pouvoir effectuer les analyses nécessaires pour que nous puissions discuter sur la base de faits et prendre les bonnes décisions. L'échevin en charge de l'enseignement a souligné que le nombre d'élèves continue d'augmenter. Or, nous manquons de données sur le nombre d'enfants vivant dans chaque quartier ou secteur scolaire et sur le nombre d'entre eux fréquentant une école internationale (publique ou privée). De telles analyses devraient être menées en collaboration avec la direction régionale.

Je pense que nous sommes également confrontés à un problème de coordination et de hiérarchie. Étant donné que de nombreux services ont leur mot à dire, il faut beaucoup de temps pour remédier aux dysfonctionnements. Comment se présente actuellement la dotation en personnel du Service Enseignement ? Les ressources sont-elles suffisantes pour « gérer » les enfants, le personnel enseignant et éducatif, les parents et les partenaires de projet ? Une analyse de l'organigramme est-elle prévue, avec l'option de créer une « Direction de l'Enfance » ?

L'énergie du nouvel échevin en charge de l'enseignement est à saluer. J'attends avec impatience ses réponses. En tant que *deï gréng*, nous pouvons très bien nous imaginer d'accorder notre confiance à Monsieur l'échevin Galles pour cette organisation scolaire. Mais nous suivrons attentivement si et comment les objectifs formulés par le collègue échevinal concernant l'école seront mis en œuvre. Nous continuerons à nous impliquer de manière critique et constructive.

J'en arrive ainsi à la fin de mon intervention. L'organisation scolaire est un dossier important, vaste et complexe. C'est pourquoi je pense qu'il est important que nous prenions le

temps nécessaire pour pouvoir formuler des idées et des réflexions dans le calme et écouter les différents intervenants avec respect.

Pour conclure, je tiens à remercier chaleureusement tous les services qui travaillent dans l'intérêt des enfants pour leur engagement.

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) :** Je ne peux que me joindre aux remerciements déjà exprimés par les orateurs précédents concernant l'élaboration des différents documents relatifs à l'organisation scolaire. Je voudrais remercier M. Galles de sa présentation de l'organisation scolaire et aussi de sa citation de C.S. Lewis. Cette citation m'a inspiré. Je suis toujours du côté des enfants et je crois pouvoir dire que nous sommes tous ici, au conseil communal, du côté de l'école et des enfants.

La ville de Luxembourg s'agrandit de plus en plus vite. Dans le programme électoral des partis majoritaires, il était écrit que nous voulions attirer plus de jeunes familles. Dans les années à venir, des logements supplémentaires devraient être construits sur le territoire de la capitale. Le plan pluriannuel relatif aux infrastructures scolaires tient-il compte de cette évolution ? L'ambition de créer des logements supplémentaires dans les années à venir devrait être une priorité et il serait triste que nous nous retrouvions dans un avenir proche ou à moyen terme dans une impasse à cause d'un manque de planification des infrastructures scolaires.

Je partage l'avis de M. Gregorius en ce qui concerne la qualité du Pedibus à laquelle il faut aspirer. Mais lorsque la mise en œuvre d'un projet s'avère plus compliquée que prévu ou qu'elle prend plus de temps que prévu, la question des moyens se pose souvent. Quels sont les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le Pedibus le plus rapidement possible et avec la même qualité dans les huit quartiers retenus, afin que toutes les familles avec enfants puissent bénéficier de ce service ? Qu'est-ce qui nous empêche d'étendre le Pedibus à d'autres quartiers ?

La sécurité sur le chemin de l'école doit être une priorité absolue et il faut se mettre d'accord sur ce que l'on entend par trajet scolaire. Le chemin de l'école commence devant la porte de la maison et se termine dans la salle de classe. De plus en plus d'enfants vont à l'école à pied, viennent à vélo, seuls ou accompagnés de leurs parents. Il faut s'en féliciter de manière générale et j'espère que nous sommes tous d'accord que des moyens sont nécessaires pour rendre le chemin de l'école plus sûr. Il est important, dans le cadre de nos projets, de planifier également l'aménagement de l'espace urbain devant l'école de manière à garantir la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Il n'est pas acceptable que les enfants doivent traverser la chaussée tous les matins entre des voitures garées ou qu'ils doivent chercher un chemin sûr pour se rendre dans la cour de l'école. Les mesures prises dans le secteur de l'école de la rue Aloyse Kayser sont certainement à saluer, mais la situation en termes de sécurité n'est toujours pas idéale. Nous devrions essayer d'y apporter d'autres améliorations. Les mesures d'aménagement devraient être innovantes, dans le but d'obtenir une modération du trafic devant les écoles. Dans le cadre du concept de mobilité, il faudrait réserver plus de place à la mobilité douce (vélo, skateboard, trottinette, etc.) aux abords des écoles, dans les cours d'école, une demande qui a également été formulée par le comité de cogestion du personnel des écoles. Les demandes doivent être entendues et considérées comme prioritaires.

Je tiens à saluer l'augmentation du nombre de visites médicales effectuées dans le cadre du travail du service de médecine scolaire. Ce service fournit un travail de qualité. L'information, la sensibilisation, la prévention jouent un rôle important dans la politique de santé publique. Quelles sont les mesures prévues ? Comment garantir que tous les élèves se brossent bien les dents après le repas (à l'école et dans

le foyer scolaire) ? Dans ce contexte, il serait intéressant de réaliser une étude pour savoir où en est la santé dentaire des enfants et si la situation s'améliore. Peut-être devrait-on fixer des objectifs afin d'obtenir la meilleure santé dentaire possible pour les enfants. « Un esprit sain dans un corps sain. »

Le sport et l'école me tiennent particulièrement à cœur. Toutes les études montrent que l'accès au sport est un facteur important de réduction des inégalités sociales. La sédentarité représente un risque pour la santé, physique et psychique. L'initiative « Moving kids » est à saluer. Dans le rapport, nous lisons que 20 enfants participent à cette action. Ce nombre de participants s'explique-t-il par les moyens disponibles ? Les études menées auprès des enfants et des adolescents sur l'IMC (indice de masse corporelle) et les études sur les troubles alimentaires montrent des chiffres en hausse. Le nombre de participants à l'initiative « Moving kids » n'est pas proportionnel à cette évolution. Des moyens suffisants sont-ils mis à disposition ? Ne faudrait-il pas allouer davantage de moyens à l'initiative ? En une année olympique, on pourrait citer Pierre de Coubertin : « Le sport va chercher la peur pour la dominer, la fatigue pour en triompher et la difficulté pour la vaincre ». Le sport joue un rôle important dans le développement des enfants. Le sport est également un facteur de socialisation important. La collaboration avec la LASEP est à saluer expressément. Quels sont les projets visant à promouvoir d'autres sports, quels moyens voulons-nous mettre à disposition à cet effet ? Je pense par exemple à l'escalade (en salle et en plein air), qui a un effet positif sur le développement des capacités motrices.

Dans le rapport de M. Gregorius, il est également question des enfants à haut potentiel. Je me demande pourquoi il n'est pas fait mention des mesures prises par la Ville pour aider les enfants qui ont des difficultés à l'école, qui sont en situation d'échec scolaire ou qui sont déjà marginalisés. Qu'est-ce qui est fait dans le sens d'un dépistage précoce, quelles sont les offres dont nous disposons pour aider les enfants concernés et leurs familles ? Le rapport devrait également aborder ce point.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport du service Techno-link. Les nouvelles technologies sont appelées à jouer un rôle important dans les écoles, mais aussi dans la communication entre le personnel enseignant et dans la communication avec les parents. Des plateformes de communication appropriées sont-elles développées ? De mon point de vue, il serait judicieux de s'informer à l'étranger sur l'utilisation des écrans dans les programmes pédagogiques dans la vie quotidienne à l'école. Le rapport de l'École des parents aborde cette thématique. Dans les pays nordiques, on constate un recul substantiel de l'utilisation des écrans dans les programmes pédagogiques, raison pour laquelle nous recommanderions nous aussi une observation critique de l'utilisation des technologies modernes dans nos écoles, notamment dans le contexte où de plus en plus de jeunes enfants ont déjà accès à des écrans et où l'accès aux écrans est également encouragé à l'école. Selon une étude française, les enfants ne devraient pas utiliser de smartphone avant l'âge de treize ans.

Madame la conseillère Mart a évoqué la situation problématique dans le quartier de la Gare, et des problèmes se posent également à l'école de Gasperich. Que fait la Ville pour identifier les problèmes le plus tôt possible ? Il serait important de mettre en œuvre le plus tôt possible et en priorité suffisamment de moyens pour prévenir le plus rapidement possible de telles situations de crise et d'uniformiser le traitement dans le sens d'un bon fonctionnement de l'école. Les personnes de petite taille ont besoin d'une chaise plus haute pour pouvoir regarder par-dessus le mur. Ainsi, certaines écoles ont également besoin de plus d'attention. Dans la déclaration échevinale, 2024 a été soulignée comme l'année des quartiers. L'école est située au cœur d'un quartier. L'école est la porte de la socialisation de nos enfants, elle est le noyau de

la socialisation des familles qui viennent d'emménager dans nos quartiers. Les écoles contribuent à promouvoir la vie et la cohésion dans les quartiers.

J'aimerais conclure par une citation de Nelson Mandela : « L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde ». Avec la tendance populiste de droite que les élections européennes ont révélée dans plusieurs pays, ces mots prennent encore une autre dimension. La cohésion sociale doit être encouragée à partir de nos écoles. Dès l'âge scolaire, les enfants doivent apprendre à vivre ensemble dans le respect, à être tolérants envers leurs camarades, à être ouverts et curieux. Ils doivent être préparés au monde dans lequel nous vivons. C'est cet apprentissage qui fait la force d'une société, de notre ville, de l'Europe. Nous nous battons pour cela. Nous attendons avec impatience les réponses du collègue échevin.

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR) :** Notre groupe n'est pas représenté dans la commission scolaire. Il est donc plus difficile pour nous d'obtenir des informations et de savoir quels sont les thèmes prioritaires du moment. De notre point de vue, il n'est pas juste que le groupe *déi Lénk* soit représenté dans la commission scolaire et pas nous. J'espère qu'il sera possible de parvenir à une situation plus équitable.

D'une manière générale, nous saluons le professionnalisme et la bonne organisation du système scolaire de la Ville de Luxembourg. Des améliorations peuvent toujours être recherchées, comme par exemple la création d'un poste de coordinateur pour l'aménagement des cours d'école.

Dans notre système scolaire, tous les enfants suivaient jusqu'à présent les mêmes cours. L'école était politiquement neutre. Il y avait le choix entre des cours de religion et des cours de morale laïque. Il y avait une mobilité sociale et une égalité des chances. Malheureusement, le collège échevinale s'engage lentement mais sûrement sur la mauvaise voie et commet deux erreurs majeures, d'une part avec l'alphabétisation en français et d'autre part avec une rupture de la neutralité par un endoctrinement unilatéral de nos enfants et de notre société par des organisations de lobbying de gauche.

Notre groupe ne soutient pas le projet d'alphabétisation en français - et même des membres du groupe LSAP ne soutiennent pas le projet. L'ancien membre du conseil communal Tom Krieps a écrit sur Facebook qu'il pouvait exceptionnellement se joindre à notre groupe sur ce point. Une alphabétisation en français entraînera une séparation des élèves par langue. Jusqu'à présent, les élèves se côtoyaient dans les classes de l'école fondamentale, ce qui est particulièrement important dans un pays où près de la moitié des habitants sont des étrangers et où, parmi les résidents luxembourgeois, environ 18% ont une double nationalité. En ce qui concerne la cohabitation sociale et l'intégration, ce n'est pas la bonne voie si les enfants sont séparés dès leur plus jeune âge en fonction de leur langue et donc, en règle générale, de leurs racines ou de leur nationalité, s'ils ne grandissent pas ensemble, mais côte à côte, ce qui conduira à des sociétés parallèles. L'ADR s'oppose à la ségrégation des enfants et à la division de notre société. Le ministère de l'Éducation nationale et le nouveau collège échevinale poursuivent, avec le CSV, le projet d'introduire cette séparation dans toutes les écoles fondamentales. Nous continuons à insister sur le renforcement de l'école publique, où les enfants de toutes les nationalités apprennent ensemble. Même si, dans le cadre de cette séparation souhaitée, les parents seront encore libres d'opter pour une alphabétisation allemande ou française, la conséquence logique sera que la majorité des familles qui ne parlent pas luxembourgeois à la maison inscriront leurs enfants dans une classe francophone, et ce bien que la plupart d'entre eux ne soient pas francophones et aient une autre langue maternelle et bien que, scientifiquement, une alphabétisation allemande soit une meilleure préparation pour les enfants à l'apprentissage d'autres langues. La politique du ministre Meisch et la

politique du collège échevinal est une politique de séparation. En ce qui concerne la langue luxembourgeoise, le ministre Meisch s'est exprimé comme suit dans une interview en 2014 : « Une alphabétisation uniquement en français n'est pas la solution idéale, car elle éloigne l'enfant de la langue luxembourgeoise ». L'alphabétisation séparée aura donc également des répercussions sur la place de notre langue. On favorise ainsi une francophonisation, un monolinguisme de la société. Le projet du DP et maintenant aussi du CSV nuit tant à notre société qu'à la langue luxembourgeoise. Notre parti s'engagera avec véhémence pour le vivre-ensemble, pour l'intégration dans notre école publique.

L'école doit être neutre et montrer une diversité de points de vue. Malheureusement, nous devons constater que le contraire prend de plus en plus le dessus et qu'un endoctrinement idéologique est effectué par des organisations de lobbying externes, par exemple par le CID-Femmes. Notre groupe est d'avis que le projet avec le CID-Femmes constitue une violation manifeste du principe de neutralité de l'école. Tous les cours devraient être dispensés par notre personnel enseignant qualifié, car ce sont eux qui connaissent le mieux les enfants de leur classe et qui savent ce qui convient et ce qui ne convient pas. Les ateliers de sensibilisation du CID-Femmes sont un cheval de Troie pour enfermer les enfants dans une vision et les orienter dans une direction. Cela se fait sous la pseudo-appellation scientifique de « pédagogie du genre ». A nos yeux, le CID-Femmes est une organisation féministe radicale qui va bien au-delà d'un féminisme de première et de deuxième vagues. Il veut introduire le langage épïcène et utiliser, par exemple, d'autres pronoms que « il » et « elle ». Il prétend que les enfants peuvent être de n'importe quel sexe. Indirectement, la politique du collège échevinal a un impact sur nos écoles et sur les enfants qui les fréquentent. Dans ce contexte, il convient de rappeler la proposition de la commission de l'égalité d'accorder des subsides à l'association « Lets Talk Forum » et à l'événement « Trans whatever ». L'activisme politique représente un danger pour les jeunes et surtout pour les jeunes filles. La pression augmente à l'école par les campagnes dites de sensibilisation du CID-Femmes. La Ville de Luxembourg commet la même erreur que la Grande-Bretagne et les États-Unis il y a quelques années. Entretemps, ces nations ont pris conscience de l'erreur commise. Grâce à une propagande massive d'activistes politiques qui se sont multipliés dans les écoles ces dernières années, une tendance s'est développée, surtout chez les adolescents, souvent chez les filles, de penser qu'ils vivent dans un faux corps, alors que la plupart d'entre eux traversent simplement une période d'incertitude par rapport à leur corps ou souffrent de troubles psychiatriques. Aux États-Unis, le nombre de ces adolescents a plus que doublé en cinq ans. En Grande-Bretagne, le National Health Service a enregistré moins de 250 cas, principalement des garçons, il y a dix ans. Aujourd'hui, on compte plus de 5.000 cas, dont deux tiers de filles.

**Monsieur François BENOY (déi gréng) :** Ce sujet ne fait pas partie de la discussion d'aujourd'hui.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Cette remarque est justifiée. Je demande à Monsieur le conseiller Weidig de s'exprimer sur l'organisation scolaire. La position de l'ADR sur le sujet qui vient d'être abordé est bien connu de nous tous.

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR) :** C'est un sujet très pertinent, y compris au niveau de la pédopsychiatrie. Je voudrais terminer mon intervention. Les électeurs peuvent décider si je dis des bêtises ou non.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Je vous demanderais de vous en tenir au thème de l'organisation scolaire.

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR) :** C'est exactement ce que je fais, car ladite campagne d'action a un impact direct sur l'école fondamentale publique de la Ville.

De nombreuses adolescentes ont subi une thérapie hormonale. Des jeunes filles ont subi une ablation des seins avant d'avoir atteint la maturité physique et mentale. Il y a quelques jours, des experts ont clairement fait savoir que cela représentait un danger pour les jeunes filles. Le ministère britannique de la Santé a annoncé que le service pour adolescents trans de la clinique Tavistock allait être fermé à la suite d'un scandale majeur. La présidente de l'association britannique des pédiatres a déclaré que les jeunes filles s'étaient vu proposer des opérations de changement de sexe, ou du moins qu'on ne leur a pas déconseillé de le faire.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Vous avez déjà présenté tout cela. Je vous prie de parler de l'organisation scolaire.

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR) :** Dans les écoles en Grande-Bretagne et aux États-Unis, de plus en plus de garçons se font passer pour des filles et se rendent dans les toilettes pour dames. Je veux également attirer l'attention sur ce danger, et j'espère que cela ne se produira pas à Luxembourg-Ville.

J'en arrive à la fin de mon intervention. Ces dernières années, la Ville a prouvé que son système scolaire est bien organisé, mais il est important d'aborder les points que j'ai soulevés si l'on veut que les enfants se développent le mieux possible. Les enfants ne devraient pas être dirigés vers de mauvais chemins.

**Madame Pascale AREND (DP) :** Je suis membre de la commission scolaire depuis 2017, mais c'est aujourd'hui la première discussion sur l'organisation scolaire à laquelle je participe en tant que conseillère communale. Je remercie tous les services compétents de la Ville – notamment le Service Enseignement, le service Technolink et le Service Foyers scolaires – du travail précieux qu'ils ont accompli dans l'intérêt des enfants au cours de l'année écoulée. Je remercie également Monsieur l'échevin Paul Galles de son grand engagement et de sa présentation détaillée de l'organisation scolaire. Il a montré que ce dossier important et complexe lui tient à cœur, tout comme à son prédécesseur, Madame Colette Mart. Mes remerciements vont également à notre personnel scolaire. Jour après jour, ils s'investissent pour l'école de la Ville et pour les enfants, et ce malgré les défis qui augmentent en raison de l'énorme diversité de la population scolaire et d'une bureaucratie excessive. Je profite également de l'occasion pour remercier tous les membres de la commission scolaire ainsi que tous ceux qui ont participé aux nombreuses réunions de la commission : direction régionale, présidents d'école, responsables des comités d'école, qui nous ont présenté avec beaucoup d'engagement les PDS, dans lesquels des sujets comme le bien-être de l'enfant, le multilinguisme, le respect, les dangers du téléphone portable, le vivre-ensemble et les cours d'école adaptés aux enfants ont souvent été retenus pour les années 2024 à 2027.

L'école est pour moi, notamment pour des raisons professionnelles et en tant que mère de trois filles, un sujet qui m'intéresse particulièrement, car les enfants sont notre avenir. L'école publique est un facteur d'intégration important, car c'est là que sont posées les bases de notre vie en commun.

La Ville ne peut pas exercer d'influence sur le programme d'enseignement, car celui-ci relève exclusivement de la compétence du ministère de l'Éducation nationale. La commune a toutefois beaucoup d'influence sur les infrastructures scolaires et l'offre des activités parascolaires et extrascolaires. Dans ce contexte, il est important que nous ayons mis en place, au sein de la commission scolaire, un groupe de travail sur les cours d'école, et que l'idée de créer un poste de coordinateur pour les cours d'école ait été reprise. Toutes les cours d'école feront maintenant l'objet d'un examen plus approfondi.

La santé mentale des enfants est un sujet qui me tient à cœur et auquel nous devrions accorder plus d'attention dans nos écoles. Dans notre société actuelle, nos enfants sont malheureusement soumis à une pression de plus en plus forte en termes d'attentes, de performances et de concurrence, avec un impact croissant sur leur santé mentale. Les causes de cette pression peuvent être multiples : l'évaluation à l'école, la peur d'échouer à l'école ou encore la comparaison permanente avec d'autres élèves. En outre, on sait que la numérisation et surtout les réseaux sociaux tels que Tik Tok, Instagram, Snapchat, etc. font que nos enfants sont confrontés très tôt aux *fake-news* et au cyberharcèlement, ce qui est difficile à gérer pour eux. J'ai donc expressément salué le fait que nous ayons également abordé ce thème au sein de la commission scolaire et que le Dr Fandel nous ait présenté la campagne de sensibilisation élaborée par son service sur le thème « Les zones sans téléphone portable à l'école et dans le foyer scolaire ». Il est important d'encourager notre personnel enseignant ainsi que les parents à créer des zones sans téléphone portable. Pourquoi ne pas suivre l'exemple de nombreuses écoles en France en limitant l'accès au téléphone portable à l'aide de brouilleurs ? En prenant de telles mesures, nous permettons à nos enfants d'avoir une école équilibrée avec moins de pression, notamment dans le contexte du tsunami des médias sociaux qui ne peut plus être arrêté.

**Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) :** Au nom de notre groupe, je tiens à remercier tous les acteurs de terrain, mais aussi tous ceux qui travaillent autour de l'école, pour leur travail. *deï Lénk* lisent les documents relatifs à l'organisation scolaire sous l'angle de l'équité éducative. Nous savons tous que notre école est confrontée à de grands défis : c'est une école publique luxembourgeoise dans laquelle les enfants luxembourgeois sont désormais en minorité. Nous avons une communauté scolaire culturellement riche, ce qui est très bien, mais qui pose aussi un certain nombre de défis au personnel enseignant. En outre, le personnel enseignant doit assumer de plus en plus de tâches administratives. Notre société n'évolue pas toujours dans le bon sens. Nous savons que notre modèle économique capitaliste crée de grandes inégalités, génère des richesses qui s'accumulent et, malheureusement, produit et reproduit la pauvreté. Cette société de plus en plus inégalitaire se reflète également dans la communauté scolaire. Pour le personnel enseignant, il n'est certainement pas toujours facile de satisfaire aux besoins tous les enfants issus de milieux socio-économiques différents et dotés de compétences variées.

Les documents relatifs à l'organisation scolaire montrent que nos écoles sont très créatives et engagées. De nombreuses activités ont lieu, des projets sont mis en œuvre. Il est important que des activités extrascolaires soient également organisées afin de donner aux enfants l'envie d'aller à l'école. L'école doit aussi être un lieu de vie où les enfants peuvent mieux se connaître et s'épanouir.

Les PDS montrent que toutes les écoles et tous les foyers scolaires ne disposent pas des mêmes moyens en termes d'infrastructure. Plusieurs foyers scolaires disposent d'une salle de bricolage, d'un jardin ou même d'un four en argile. De telles possibilités contribuent à l'épanouissement des enfants. Une école dispose d'un *airtramp*. Nous apprenons que l'*airtramp* a, entre autres, un effet très positif sur le développement des enfants à besoins spécifiques. Malheureusement, il n'y a pas toujours de place pour installer un *airtramp*. Cela montre que les écoles sont inégalement équipées.

La communication entre l'école et le foyer scolaire est un sujet important dans le contexte de l'organisation scolaire. Nous lisons qu'il y a un manque de communication, par exemple parce qu'il n'y a pas de soutien technique, parce que les horaires sont différents, entre autres. Ce sont des préoccupations concrètes qui sont exprimées. Une série de propositions sont faites. On trouve des déclarations comme celle selon laquelle les réunions devraient continuer à se

dérouler sur une base volontaire ou encore le souhait de n'institutionnaliser qu'un minimum de réunions. Un organigramme ne devrait-il pas être établi d'office ? Ne faudrait-il pas installer systématiquement un moyen de communication rapide entre l'école et le foyer scolaire ? Il s'agit là de préoccupations concrètes qui ont été intégrées dans l'organisation scolaire. Il y a également des problèmes à divers endroits avec le « E-Bichelchen ». Si les adultes ne savent pas comment utiliser le « E-Bichelchen », ce sont les enfants qui en feront les frais. Chaque acteur travaillant avec le « E-Bichelchen » devrait suivre un cours de formation continue approprié.

Nous appelons le collège échevinal à prendre au sérieux les préoccupations exprimées dans les PDS, car la communication est essentielle au bon fonctionnement de l'école et du foyer scolaire, dans l'intérêt de l'enfant.

Dans la motion que j'ai déposée, je demande l'établissement d'une liste de préoccupations, l'élaboration d'un plan d'action permettant de trouver des solutions. Ce plan d'action devrait être évalué. La motion se veut une proposition constructive. Je suis ouverte à toute proposition d'adaptation.

#### Motion

#### « Motion pour améliorer l'environnement de travail et la coopération entre les écoles fondamentales et les services municipaux dans les quartiers de la ville de Luxembourg »

Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg,

- Considérant Art 57 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental sur la surveillance des écoles, qui est exercée :
  1. en ce qui concerne l'État, par le ministre,
  2. en ce qui concerne la commune, par le conseil communal et le collège des bourgmestre et échevins, chacun selon ses compétences.
- Considérant Art 58. de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental sur les attributions par ses organes compétents :
 

“Dans le cadre de l'enseignement fondamental, la commune, par ses organes compétents respectifs, exerce notamment les attributions suivantes :

  1. établir et adopter l'organisation scolaire ;
  2. participer à l'administration des écoles ;
  3. veiller à la réalisation et à l'entretien des bâtiments et équipements scolaires ;
  4. organiser l'encadrement périscolaire des élèves tel que prévu aux articles 16 et 17 et veiller à son application ;
  5. veiller à l'exécution des dispositions légales en rapport avec la sécurité dans les écoles.
- Considérant que le plan de développement scolaire (PDS) pour l'enseignement fondamental est élaboré tous les 3 ans, offrant une vue d'ensemble sur la situation de nos écoles fondamentales dans la Ville de Luxembourg, et qu'il repose sur une analyse de la situation initiale de l'école basée sur :
  1. des données et rapports relatifs à la situation actuelle de l'école ;
  2. des données empiriques fournies aux écoles ;
  3. des projets et mesures en cours visant le développement scolaire, y compris le PDS précédent ;
  4. des rapports d'évaluation internes et externes
  5. de tout autre rapport ou constat établi au sein de l'école. En cohérence avec l'analyse réalisée de manière participative au sein de l'école, le comité



d'école identifie les priorités à suivre pour le développement de l'établissement scolaire

- Considérant que le suivi du PDS est effectué régulièrement tout au long de l'année scolaire en concertation avec tous les partenaires scolaires concernés par les objectifs et sous-objectifs évalués, ce bilan porte sur :
  1. l'atteinte des objectifs ;
  2. la participation des partenaires scolaires ;
  3. la dynamique d'échanges et de communication au sujet du développement de l'école.
- Considérant que les différents services de la Ville de Luxembourg doivent être impliqués dans le processus d'amélioration et que des doléances sont directement adressées à ces services :
  1. Service Enseignement
  2. Service d'accueil socio-éducatif
  3. Service Support Technologies de l'information et de la communication
  4. Commission scolaire
  5. Service des parcs

Invite le Collège des Bourgmestre et Échevins à :

- Établir une liste exhaustive des doléances figurant dans les différents PDS des écoles, regroupées par services concernés
- Élaborer un plan d'action en réponse aux doléances
- Effectuer une évaluation du plan d'action fin 2026
- Réaliser une évaluation finale en 2027. »

Les listes d'attente dans les foyers scolaires sont un sujet récurrent. Combien d'enfants se trouvent sur la liste d'attente ? Nous connaissons tous le problème des mères qui, si elles n'obtiennent pas de place pour leur enfant au foyer scolaire, ne peuvent pas exercer une profession, ce qui entraîne à son tour une dépendance de la femme.

Le projet de construction d'un campus scolaire dans le quartier de la Gare est à saluer. Le fait qu'un processus participatif se soit développé est particulièrement bienvenu. Quelle sera la destination du bâtiment scolaire existant de la rue du Commerce ? Le but du projet d'une nouvelle école dans le quartier de la Gare est, entre autres, comme je l'ai compris, de faire sortir les enfants de l'école de la rue du Commerce d'un environnement scolaire qui n'est pas forcément favorable aux enfants. Je ne peux que soutenir la déclaration de Madame la conseillère Mart selon laquelle il est urgent de réaménager la cour de l'école de la rue du Commerce.

En France, les cours commencent à 9 heures du matin, ce qui convient bien aux enfants. Les enfants ont besoin de dormir suffisamment et de se reposer – des choses qui sont souvent négligées dans notre vie quotidienne trépidante. Les enfants en souffrent. Je sais très bien qu'une modification de l'heure du début des cours n'est pas du ressort de la commune, mais il était important pour moi d'apporter ce point comme élément de réflexion.

Le thème des cours d'école adaptées aux enfants a déjà été abordé. Nos cours d'école sont souvent bétonnées et pas toujours sans danger. Ce ne sont pas seulement une ou deux cours d'école qui devraient être réaménagées pour être adaptées aux enfants. Toutes les cours d'école devraient être examinées du point de vue de la sécurité et de leur concept pédagogique. Je ne peux que partager l'avis de Madame la conseillère Mart concernant la cour d'école rue Demy Schlechter et la cour d'école rue du Commerce. La cour de l'école Waldorf (école privée) au Limpertsberg est pédagogique et magnifique. Je ne peux que soutenir l'avis

de Madame la conseillère Brömmel, qui souhaite que l'expérience acquise dans le cadre du projet de réaménagement de la cour de récréation de la rue Henri VII soit utilisée dans le cadre d'autres projets.

Un autre sujet que je voudrais aborder : la surveillance dans les cours d'école pendant les récréations. La sécurité y est-elle toujours garantie ? Loin de moi l'idée de remettre en question la surveillance du personnel enseignant. Cependant, pendant les pauses, il peut y avoir des brimades, des disputes ou des jeux dangereux. Le personnel enseignant doit aussi pouvoir se reposer pendant les pauses. Je me demande donc dans quelle mesure il a encore les ressources nécessaires pour surveiller tous les enfants, sachant que des enfants peuvent se blesser ou que des situations peuvent dégénérer. La cour de récréation de la rue Demy Schlechter sera-t-elle désormais ouverte les mardis, les jeudis après-midi, les week-ends et pendant les vacances scolaires ?

Apprendre à nager est important, car cela peut faire la différence entre la vie et la mort. Dans plusieurs écoles, les enfants n'ont des cours de natation que tous les quinze jours. On sait que de nombreux enfants, lorsqu'ils quittent l'école fondamentale, ne savent pas encore nager correctement.

Sur le chemin de l'école, les enfants sont exposés à des dangers. En tant que piétons, ils sont en concurrence avec le trafic automobile. Les automobilistes cherchent à se faufiler dans les rues secondaires pour éviter les embouteillages. Dans les rues secondaires qui se trouvent sur le chemin de l'école des enfants, les automobilistes roulent souvent vite. Nous souhaitons que les responsables politiques interviennent et garantissent la sécurité des enfants en prenant des mesures courageuses, en limitant le trafic de transit, comme l'a promis Madame le bourgmestre Polfer lors de la dernière campagne électorale.

Le Pedibus fonctionnera dans huit quartiers de la capitale. Selon quels critères les huit quartiers ont-ils été choisis ? Je lis dans le rapport que « l'extension future du projet sera plus lente car les étapes organisationnelles le nécessitent ». Quelles sont les raisons pour lesquelles le projet progressera plus lentement à l'avenir ? On peut également lire que le suivi du projet est difficile. Cela soulève la question de la disponibilité de personnes d'accompagnement en nombre suffisant.

Je tiens également à souligner l'importance du service de médecine scolaire. Il peut identifier les problèmes de santé et effectuer également un travail de prévention. Ses offres sont particulièrement importantes pour les enfants issus de familles moins aisées. Il existe l'offre gratuite d'une diététicienne. Dans aucune autre commune, les enfants et leurs familles ne peuvent bénéficier d'une telle offre gratuite. Dans le rapport du service de médecine scolaire, nous lisons qu'il accompagne de nombreux enfants souffrant de problèmes de surpoids. Le surpoids chez les enfants est un problème de santé publique et relève donc d'une responsabilité publique collective. Nous connaissons tous le problème mental de l'anxiété climatique, auquel de plus en plus d'enfants et d'adolescents sont également confrontés depuis la pandémie du Covid. Il s'agit d'une peur diffuse entraînant des symptômes de stress en raison des conséquences climatiques déjà existantes ou prévisibles. De plus en plus d'enfants ressentent également la détresse de leurs parents en ces temps d'incertitude économique. Les enfants font l'expérience de la pression à laquelle leurs parents sont soumis sur le marché du travail et du logement. Notre société crée des inégalités, génère et reproduit la pauvreté, et tout cela déteint également sur la santé de nos enfants.

Je voudrais également souligner l'importance de la coopération avec les parents et les comités de parents. L'engagement des parents dans l'intérêt des enfants et de la communauté scolaire est à saluer. Malheureusement, tous les comités de parents ne s'engagent pas avec la même intensité et la

collaboration ne fonctionne pas partout aussi bien. Il arrive aussi que les propositions des parents soient trop facilement écartées par le personnel enseignant. Les raisons peuvent être multiples, notamment parce que le personnel enseignant est souvent déjà surmené ou qu'il n'y a personne qui se sente responsable de mener à bien des projets en collaboration avec le comité de parents.

De gros efforts sont faits à l'école pour accompagner les enfants à besoins spécifiques. Cependant, il ressort également de différents PDS qu'un tel soutien ne va pas toujours de soi. Souvent, les ressources nécessaires pour pouvoir aider font défaut (p. ex. « pas assez d'assistance en classe »). Accompagner et soutenir les enfants à besoins spécifiques dans la classe demande beaucoup d'énergie et d'engagement. Les autres enfants de la classe sont alors négligés. Avec un nombre croissant d'enfants présentant des troubles du comportement, il faut davantage d'accompagnement. Il n'y a pas assez d'heures à disposition pour pouvoir accompagner les enfants à besoins spécifiques. Tous les enfants de la classe en souffrent. Ce sont là quelques-unes des constatations que j'ai tirées des PDS et que nous devons prendre à cœur.

Les PDS révèlent en outre que les infrastructures scolaires existantes ne sont pas suffisantes et qu'il manque des possibilités d'évitement. Cette constatation ne concerne pas seulement les besoins en espace liés aux enfants à besoins spécifiques, mais aussi tous les enfants qui ont besoin d'un endroit où se réfugier dans notre quotidien scolaire stressant. Il semble y avoir de grandes différences entre les écoles en termes de ressources humaines pour aider les enfants à besoins spécifiques, mais aussi en termes de ressources infrastructurelles.

Dans le cadre de mon travail de journaliste, j'ai eu l'occasion, il y a quelques années, de visiter l'école de Weiswampach, qui avait lancé un projet scolaire très ambitieux sur le thème de la pleine conscience. Toute la communauté scolaire, les classes préscolaires et d'école fondamentale, le personnel enseignant et les parents ont pu profiter de l'offre. Chaque jour, les enfants ont pratiqué en classe des exercices simples de pleine conscience pendant quelques minutes. J'ai parlé sur place avec le personnel enseignant et les enfants et je n'ai pu que m'étonner de leurs réactions. Ils m'ont dit que ces exercices avaient un effet apaisant, qu'ils se disputaient moins et que, si des disputes survenaient malgré tout, ils parvenaient à mieux gérer leurs émotions. Les enfants m'ont dit que ces éléments positifs déteignaient également sur leurs parents. Il s'agit donc d'un beau projet passionnant qui profite à toute la communauté scolaire, qui promet le bien-être des enfants et qui a également des effets positifs sur les résultats scolaires des enfants. Dans un contexte où nous, parents, ainsi que les enfants, vivons un quotidien de plus en plus stressant, il est important de trouver des moments où l'on puisse se reposer et respirer. Je sais qu'il existe des enseignants qui intègrent de telles approches dans leur quotidien de classe. Mais il me semblait important d'attirer l'attention sur ce projet, porté par toute une communauté scolaire, et dont l'impact positif est remarquable.

Les effets néfastes sur la santé et les risques liés à l'utilisation du téléphone portable chez les enfants et les jeunes adolescents apparaissent de plus en plus clairement. Il y a de plus en plus de lycées qui interdisent l'utilisation du téléphone portable. C'est pourquoi il faudrait également discuter de l'idée d'interdire l'utilisation du téléphone portable dans notre école fondamentale. J'ai lu récemment que 86% des enfants âgés de 12 ans possèdent déjà un téléphone portable. Par conséquent, dans les classes du cycle 4, il y aurait déjà beaucoup d'enfants disposant d'un téléphone portable.

**Monsieur Robert PHILIPPART (DP) :** Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur l'échevin Galles de son rapport détaillé et intéressant. Je remercie tous les acteurs du travail accompli, la commission scolaire, le comité de cogestion ainsi que

tous les services et également tous ceux qui ont rédigé les rapports qui nous sont soumis. Dans ce contexte, je voudrais souligner le rapport de l'École des parents. On ne soulignera jamais assez l'importance du travail de l'École des parents, tant au niveau national que local. Je tiens à saluer le fait que l'échange avec tous les acteurs concernés, avec les enfants et les parents, soit toujours souligné comme une priorité. Un tel échange constitue le fondement de la construction d'une société sûre d'elle-même, dans laquelle les gens peuvent vivre joyeusement et librement, sans que des personnes ne soient exclues.

Il est impressionnant de lire tout ce qui a été réalisé. Il est également important de prendre connaissance et d'analyser les commentaires et les recommandations exprimés dans les différents rapports. Tout cela met en évidence l'engagement des différents acteurs. Une comparaison avec la déclaration échevinale montre que l'on travaille assidûment à la réalisation des objectifs qui y sont mentionnés.

Avec le budget, la sécurité et le développement du site, l'école est certainement l'un de nos thèmes les plus centraux. Même si le cadre de l'enseignement nous est largement imposé par l'État, la situation de la Ville de Luxembourg est spécifique en ce sens qu'elle accueille chaque année de nombreux nouveaux enfants, dont beaucoup ont un autre bagage culturel ou social.

La pauvreté des enfants doit également faire l'objet de notre attention. Les activités extrascolaires, les différents projets scolaires, les sorties scolaires, etc. permettent à la Ville de soutenir l'école dans le cadre des compétences communales et de créer une offre complémentaire. Ne pas se préoccuper suffisamment des enfants et des jeunes, c'est oublier de planifier notre propre avenir. Si nous regardons l'évolution démographique sur le territoire de la capitale, nous constatons que la tranche d'âge des 20 à 45 ans est la plus représentée. Beaucoup de ces personnes fondent une famille avec des enfants. Cela signifie que, parallèlement à l'augmentation de la population due à l'arrivée de nouvelles familles, d'autres enfants (naissances) viendront s'ajouter. Environ 58 % des enfants de notre école fondamentale communale sont de nationalité non luxembourgeoise. Dans le rapport budgétaire, j'ai pu constater avec une grande satisfaction la cohérence avec laquelle la Ville investit aussi bien dans la construction que dans la rénovation des infrastructures des écoles et des foyers scolaires. Il est également précieux que les infrastructures et services adéquats soient créés ou développés pour chaque quartier. Dans ce contexte, il est important de suivre le développement des quartiers. Si le développement des infrastructures est en retard sur le développement du quartier, les parents se plaignent à juste titre. Il est donc important que nous disposions d'un plan pluriannuel pour pouvoir mettre en œuvre ces projets.

Je salue le fait que l'utilisation des infrastructures scolaires, sportives et culturelles soit systématiquement recensée dans le cadre des PEP. C'est la base d'une bonne organisation et d'une bonne planification sur le territoire de la capitale.

Les moyens informatiques font également partie des infrastructures. Je me réjouis de lire que des investissements importants sont réalisés dans ce domaine, même s'il reste encore une grande marge de d'amélioration.

En ce qui concerne les infrastructures sportives, il est prévu que lors de la planification de nouvelles piscines le modèle à deux bassins soit retenu.

Le projet de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'école n'est pas seulement une action respectueuse du climat, mais il a également un impact positif sur la qualité de vie des enfants. Il convient de saluer le fait que tant les enfants que les parents soient impliqués dans la planification de ce projet. Cette consultation doit être expressément

saluée. Je trouve intéressante, mais pas sympathique l'idée d'aménager des cours d'école sur les toits des écoles. Une cour d'école donne de l'espace supplémentaire à un bâtiment scolaire et contribue à une bonne circulation de l'air. La cour d'école ne sert donc pas uniquement de lieu où l'on passe les pauses.

Je me réjouis de l'avancement du projet de campus scolaire dans le quartier de la Gare. La nouvelle école sera située au centre et réunira les enfants des anciens et des nouveaux quartiers à créer. D'un point de vue social et de la circulation, cela me semble très judicieux. Les calculs relatifs à l'impact du nombre d'enfants scolarisés ont-ils été pris en compte lors de la planification ? Les besoins des enfants dans l'espace public – zones de séjour, magasins d'alimentation, etc. – ont-ils été pris en compte ? Le fait que nous ayons affaire à un quartier très densément peuplé constitue une plus-value dans la mesure où un court trajet scolaire réduira le trafic automobile.

La sécurité des enfants nous tient tous à cœur. La déclaration échevinale le souligne également. Il faut se réjouir qu'un guide détaillant les règles de sécurité à observer en forêt soit en cours d'élaboration. Les médias parlent régulièrement d'agressions, de violence et du fait que les agresseurs sont de plus en plus jeunes. Quelles mesures préventives concrètes sont prises aux abords des bâtiments scolaires ? La sécurité sur le chemin de l'école est également un aspect qui relève de la sécurité. Je salue l'extension de l'offre Pedibus. Il y aura toujours des parents qui voudront conduire leur enfant à l'école en voiture. Ce faisant, ils mettent en danger d'autres enfants. La Ville s'est-elle donné des règles pour créer un périmètre dans les limites duquel ce comportement dangereux peut être arrêté ? Les enfants passent la majeure partie de leur vie à l'école, de sorte qu'une bonne qualité de vie à l'école joue un rôle si important. La qualité de nos infrastructures, mais aussi des repas servis à l'école et l'offre de cours de formation continue pour le personnel enseignant, les éducateurs, les psychologues et le personnel du service de médecine scolaire sont très importants. Malgré tous les efforts dont nous prenons connaissance dans les rapports et que nous apprécions, il faudra à l'avenir aussi miser davantage sur l'aide aux devoirs. Nous devons une aide conséquente en particulier aux enfants issus d'un milieu social défavorisé et à ceux qui ont dû quitter leur pays en raison de troubles et de la misère et qui doivent maintenant trouver leur chemin chez nous. Il est important que l'école joue son rôle dans l'éducation à la vie en société. Dans le cadre des PEP, je trouve le projet « Keng Gewalt a kee Mobbing a Schoul a Foyer » particulièrement important. Il faut également saluer la collaboration avec le « Zentrum fir politesch Bildung », le « Centre Formida » et le personnel enseignant. L'école de la rue Gellé apprend aux enfants à vivre la diversité culturelle et souligne l'importance d'une cohabitation non violente et pacifique. Je m'étonne que l'école centrale de Clausen n'ait pas encore manifesté de l'intérêt à devenir l'une des 10.000 écoles du projet de l'UNESCO dans le monde. L'école de Clausen est située au cœur d'une zone UNESCO, les enfants pourraient être sensibilisés au patrimoine, à son importance et faire partie d'un réseau international d'écoles-projets UNESCO. Nos enfants doivent apprendre que la destruction du patrimoine culturel mondial dans d'autres pays nous concerne également et que nous faisons partie d'une communauté mondiale. En tant qu'ami du patrimoine et de l'architecture, je suis particulièrement heureux que le projet « LABO Patrimoine », initié par le « Luxembourg Center for Architecture », soit désormais repris comme offre de formation continue. Il s'agit d'une offre intéressante, où les enfants peuvent découvrir activement l'architecture de leur quartier. Dans le cadre des programmes d'accompagnement, il serait bienvenu que la Ville analyse comment chaque enfant pourrait profiter de ce programme, quel que soit le quartier dans lequel il est scolarisé. Il ressort des documents que certaines écoles accordent plus d'importance aux programmes d'accompagnement et d'autres moins. Serait-il

possible que chaque école soit en contact avec l'ensemble des thématiques, qu'un plan d'orientation annuel en ligne soit disponible, permettant de connaître l'offre sur le territoire de la capitale, et que chaque classe puisse y adhérer ?

Les PDS permettent de savoir dans quelle direction s'oriente le travail des différentes écoles. Les concepts « Nature - Life - Digital Balance » élaborés par l'école du Limpertsberg sont une excellente initiative, tout comme l'approche « Hygiène de vie saine et consciente » de l'école de Bonnevoie. Le projet « Buddy » de l'école fondamentale de Kirchberg est une bonne initiative dans le sens de l'intégration des enfants qui arrivent au cours de l'année scolaire. La devise de l'école de Hollerich « Tous différents, tous ensemble » résume les défis de nos écoles fondamentales dans une société internationale. Le souci des compétences linguistiques, du développement durable, des compétences médiatiques et de la numérisation constituent le fil rouge de ces rapports. Il s'agit de compétences qu'il convient de continuer à promouvoir. Le développement du modèle « Classe scolaire à l'ère du numérique » et le développement du « Makerspace » sont des initiatives importantes pour l'avenir. Organiser 326 activités nature pour les classes est un exploit. Le projet « Schoulgaart » de l'école de Belair offre aux enfants l'occasion de découvrir des fruits et des légumes et favorise en outre l'esprit d'équipe. On cultive, on récolte, on cuisine, ce qui renforce le bien-être et les compétences de vie des enfants. La musique soutient le développement des enfants. Les activités du Centre Verdi sont tout à fait bienvenues et il serait souhaitable que le centre puisse être équipé d'instruments de musique supplémentaires. Qu'a-t-on fait pour réduire les listes d'attente pour les foyers scolaires ?

Le service de médecine scolaire est bien positionné. Son rapport fait état d'une augmentation des problèmes de violence physique. Des campagnes de sensibilisation préventives sont-elles menées dans les écoles ? Quelles mesures de sensibilisation sont prises dans le domaine de la santé mentale ?

Je ne peux que féliciter le collège échevinal de sa politique cohérente dans l'intérêt des enfants et de notre avenir.

**Monsieur Bob BIVER (CSV) :** Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur l'échevin Galles de son rapport intéressant et détaillé. Mes remerciements vont également au Service Enseignement, aux nombreux autres services, au personnel enseignant, aux comités d'école et à tous les acteurs qui œuvrent chaque jour dans l'intérêt de nos enfants.

Le fait est que les enfants sont de moins en moins actifs physiquement. Les réactions et les explications du rapport sur le sport scolaire ne sont pas toujours positives. Il en ressort qu'à Luxembourg-Ville, moins d'un titulaire de classe sur quatre dispense lui-même les cours d'éducation physique. 499 séances d'éducation physique scolaire par semaine (76,53%) sont dispensées par des non-titulaires de classe. Plus de la moitié des cours d'éducation physique (57,66%) sont dispensés par des chargés de cours. En principe, il n'y a aucun problème à ce que des chargés de cours motivés et expérimentés donnent des cours d'éducation physique. Malheureusement, il semble que tout le monde ne soit pas toujours expérimenté et motivé. Nous entendons de plus en plus souvent dire que les enfants en fin d'école fondamentale n'ont pas appris à nager correctement, qu'ils ne savent pas faire de culbute ou qu'ils n'ont pas envie de faire du sport.

L'ouverture de la piscine dans le quartier de Cents a permis de désengorger les autres piscines. Le manque de créneaux horaires suffisants pour la natation scolaire au cours des dernières années a eu pour conséquence que les enfants du cycle 1 n'ont pas pu aller à la piscine aussi souvent que prévu. Les trajets de transport souvent longs font que les enfants ne restent pas longtemps à la piscine ou dans le hall sportif. Il ressort par ailleurs du rapport qu'il faut encore plus de piscines ou plus de bassins de natation (principe des deux

bassins). Il ressort du rapport que plusieurs salles de sport ou halls sportifs ne sont pas en bon état et que des travaux de rénovation sont nécessaires. Des travaux de rénovation ou de nouvelles infrastructures sportives sont-ils prévus ? Dans l'affirmative, quel en serait le calendrier ?

Le rapport mentionne également des éléments positifs, comme le projet sportif scolaire « Intervilles Natation » : les douze meilleurs nageurs des écoles fondamentales de la Ville de Luxembourg ont participé à une compétition de natation à Metz en mars 2024. Chaque année, des tests de condition physique sont organisés pour les enfants du cycle scolaire 4.2. en vue de l'obtention du brevet sportif. Je profite de l'occasion pour remercier les entraîneurs du CSL qui y participent toujours volontiers. Le collège échevinal serait-il disposé à faire intervenir des acteurs externes dans le cadre du sport scolaire ? Si tel était le cas, dans quel cadre cela pourrait-il se faire ?

**Monsieur François BENOY (déi gréng) :** La sécurité des enfants sur le chemin de l'école et aux alentours de l'école est un sujet qui est régulièrement abordé dans les PDS, mais aussi dans les contacts avec les citoyens. Les enfants sont les usagers de la route les plus vulnérables. Ce thème relève aussi bien du ressort de Monsieur l'échevin Goldschmidt que de celui de Monsieur l'échevin Galles. Les enfants sont exposés à de grands dangers sur la route, notamment parce qu'ils ne sont pas bien vus par les automobilistes en raison de leur taille. La densité du trafic a augmenté ces dernières années et les voitures sont de plus en plus grandes. Dans le même temps, rien n'a vraiment changé en ce qui concerne l'aménagement des rues et le tracé des routes. De nombreux trajets scolaires ne sont pas sûrs pour les enfants et la sécurité n'est pas non plus garantie de manière optimale aux abords des écoles. Il s'agit d'une situation intolérable. C'est pourquoi nous devons examiner de près l'environnement de chaque école et prendre des mesures immédiates.

Lorsque les problèmes de mobilité aux alentours de l'école deviennent un sujet de discussion, c'est le reflet d'une mauvaise politique de mobilité et d'urbanisme au cours des décennies passées. Certes, il y a aussi des problèmes qui sont pour ainsi dire faits maison par les parents. Il s'agit ici du trafic généré lorsque les parents conduisent leurs enfants à l'école en voiture le matin, mettant ainsi en danger les autres enfants qui se déplacent à pied. Lorsque les parents s'arrêtent à proximité d'un passage piétons pour laisser leur enfant descendre de la voiture, cela représente un danger pour les enfants qui se déplacent à pied. Tous les parents ne conduisent pas leur enfant à l'école parce que c'est plus pratique pour eux. Il se peut aussi que l'horaire des transports publics ne leur convienne pas pour se rendre d'un point A à un point B ou qu'ils ne se sentent pas en sécurité sur un itinéraire cyclable. Il faut changer les mentalités et, d'une manière générale, nous devons améliorer la mobilité dans son ensemble, c.-à-d. promouvoir la mobilité douce (piétons, cyclistes). Le trafic de transit doit être évincé des rues situées à proximité des écoles, et les automobilistes doivent être encouragés à utiliser un autre moyen de transport.

Dans ce contexte, je voudrais aborder brièvement le plan de mobilité. *Déi gréng* se seraient attendus à des approches plus concrètes. Il convient de rappeler la promesse de mener une discussion sur le plan de mobilité au sein du conseil communal avant les vacances d'été. Nous nous attendons donc à ce que ce point soit inscrit à un prochain ordre du jour.

L'initiative Pedibus est bien entendu à saluer. D'un autre côté, le Pedibus est l'expression d'un échec de la politique de mobilité des dernières décennies. Le Pedibus a été introduit parce que les parents ont peur de laisser leurs enfants aller seuls à pied à l'école, parce que les trajets scolaires ne sont pas assez sûrs. La situation aux abords d'une école varie d'une école à l'autre, mais toutes ont en commun le fait qu'en matière de

sécurité routière, des améliorations sont à apporter partout. C'est dans ce sens que notre groupe a déposé une motion :

#### Motion

#### « Motion pour un apaisement du trafic efficace devant les écoles de la Ville de Luxembourg »

Le Conseil communal,

considérant,

- que les enfants sont les usagers de la route les plus vulnérables,
- que la plupart des trajets vers l'école et les alentours des écoles de la Ville de Luxembourg sont dangereux,
- que les récents projets d'aménagements de la Ville de Luxembourg près des écoles (p. ex. Gellé, Cessange, Merl ...) n'améliorent pas la situation, en raison d'absence de mesures adéquates,
- que de nombreuses autres villes montrent comment réaliser un apaisement du trafic de qualité (p. ex. Paris, Vienne ...),
- que le guide de l'apaisement de la circulation du ministère de la mobilité développe toutes les mesures nécessaires,

invite le Collège échevinal,

- à proposer au courant des prochains 6 mois au conseil communal pour toute école fondamentale de la Ville de Luxembourg – soit de manière définitive, soit ponctuelle pour tester les mesures proposées:
  - une modification en zone 30,
  - un apaisement du trafic efficace à savoir:
    - une piétonisation ou une réduction du volume de trafic motorisé, par des mesures telles que des filtres modaux, des sens uniques ou des interdictions de circulation temporaires (lors des débuts et éventuellement les fins des cours scolaires),
    - des mesures afin que la vitesse 30 soit réellement respectée, par des éléments qui obligent les conducteur.rices à dévier horizontalement (décrochage du gabarit, rétrécissements alternés...) ou verticalement (coussins berlinois, plateaux...),
  - un aménagement aux alentours des passages piétons rendant l'arrêt et le stationnement impossibles,
  - des trottoirs ayant une largeur confortable, afin de garantir le passage de plusieurs personnes sans devoir dévier sur la chaussée,
  - la présence d'agents municipaux, formés en la matière, aux passages dangereux lors des débuts et fins de cours scolaires,
  - si cela s'avère nécessaire, des zones « Kiss and go » dans une rue adjacente ;
- à intensifier la discussion avec les écoles européennes et privées, les lycées et les autres écoles, ainsi que les instances étatiques afin de trouver à ces endroits aussi des solutions allant dans le sens des mesures proposées ;
- à améliorer substantiellement la sensibilisation des parents ;
- à présenter ces propositions avant la décision à la commission scolaire et au conseil communal pour discussion. »

Quelques mesures ont sans doute été prises ces dernières années, mais elles n'ont malheureusement pas permis



d'améliorer la situation, par exemple aux alentours de l'école de la rue Gellé, où le trafic de transit reste important, ou encore à Merl, où les voitures circulent à vive allure aux alentours de l'école. Des améliorations doivent absolument être apportées. Nous avons présenté à plusieurs reprises des propositions d'amélioration. La ville de Paris a introduit le concept de « rues aux écoles », dans lequel même les rues situées devant les écoles sont exclusivement réservées aux piétons, en combinaison avec des espaces verts. La ville de Paris a entre-temps désigné 200 « rues aux écoles ». D'ici 2026, il devrait y en avoir 300. La moitié de ces rues sont piétonnes. Nous sommes conscients du fait que les mêmes mesures ne peuvent pas nécessairement être prises pour chaque école, mais il est certain que des améliorations et des mesures ambitieuses peuvent être prises partout. À Vienne, plusieurs rues situées à proximité des écoles sont fermées à la circulation à certaines heures de la journée. Il est possible de fermer toutes les rues environnantes ou seulement certaines rues.

Dans notre motion, nous proposons une série de mesures concrètes. Le collège échevinal est appelé à présenter dans les six mois à venir, pour chaque école fondamentale, des mesures visant à améliorer la situation. Il peut s'agir de mesures définitives ou de mesures ponctuelles. Mais il faut créer des zones 30 aux abords de toutes les écoles. Les rues situées devant les écoles sont loin d'être toutes des zones 30 (voir rue Aloyse Kayser, avenue Gaston Diderich, l'école de Merl, rue Verte, rue du Cimetière, rue Demy Schlechter, rue des Peupliers, etc.). Cependant, il ne suffit pas non plus d'installer une signalisation de zone 30. Il faut l'accompagner d'une modération efficace du trafic : par exemple un classement en zone piétonne - certainement pas réalisable partout -, la limitation du trafic de transit par l'installation de filtres modaux (par exemple au carrefour rue Gellé/rue Feller) et l'introduction d'un sens unique. Un accès aux commerces serait toujours garanti et les riverains pourraient continuer à se rendre à leur domicile avec leur voiture. La rue Batty Weber et la rue du Verger se prêteraient également à la mise en œuvre d'une telle mesure. Le concept de la ville de Vienne pourrait également être mis en œuvre (fermeture de la route, par exemple le matin avant le début des cours et l'après-midi après la fin des cours). Dans les rues où il n'est pas facile d'endiguer le trafic de transit, comme par exemple dans la rue de Merl, des mesures d'aménagement devraient être prises pour que la vitesse de 30 km/h soit respectée par les automobilistes. Dans ce cas, on pourrait installer des coussins berlinois ou rétrécir les voies de manière à ce qu'il ne soit plus possible de rouler vite. Il faudrait également veiller à ce que la distance de 5 mètres par rapport au passage piétons à proximité d'une école ne soit pas seulement matérialisée par un marquage en couleur, mais que des poteaux soient également installés, par exemple, afin qu'il soit impossible pour les automobilistes de s'arrêter dans la zone du passage piétons pour faire descendre un enfant de la voiture. Ainsi, la visibilité des enfants et leur sécurité seront accrues. Je sais qu'il est difficile de placer un agent communal devant chaque école. Néanmoins, je pense qu'une meilleure organisation permettrait d'obtenir de meilleurs résultats. Il faut veiller à ce que l'agent soit placé au bon endroit. Il n'est pas nécessaire de placer un agent à un feu de signalisation si l'on apprend aux enfants qu'ils ne peuvent traverser la rue que lorsque le feu est au vert. La présence d'un agent a du sens là où il y a une situation de danger. Il devrait également se trouver près du passage piétons et non à quatre mètres de celui-ci. Il serait certainement aussi judicieux que les agents portent un gilet jaune. Les trottoirs aux abords des écoles sont souvent si étroits qu'il n'y a pas assez de place pour deux poussettes côte à côte. Les trottoirs devraient être élargis.

Nous ne vivons pas dans un monde parfait et nous ne parviendrons pas à ce que, du jour au lendemain, plus personne ne conduise son enfant à l'école en voiture. C'est pourquoi il est judicieux d'aménager des zones « kiss&go » à différents

endroits, en veillant toutefois à ne pas les aménager devant l'école, mais dans une rue secondaire, afin d'éviter les situations conflictuelles telles que je les ai décrites.

Sur le territoire de la ville de Luxembourg, il n'y a pas que des écoles fondamentales publiques, mais aussi des écoles privées, d'où l'importance de poursuivre le dialogue avec les écoles privées et européennes, et également avec les instances étatiques. Nous appelons le collège échevinal à traiter la liste des écoles en collaboration avec les services compétents et à faire des propositions concrètes pour toutes les écoles dans un délai de six mois. De nombreuses mesures peuvent être mises en œuvre à court ou moyen terme afin d'améliorer la sécurité routière aux abords de nos écoles.

**Madame Angélique BARTOLINI (CSV) :** Je voudrais remercier Monsieur l'échevin Galles de sa présentation détaillée de l'organisation scolaire 2024/2025. Beaucoup de choses ont déjà été dites. Je vais ajouter à cela quelques questions.

Selon le plan pluriannuel scolaire de la Ville de Luxembourg, il est prévu de déminéraliser les cours d'école en les rendant plus verts. Où en sommes-nous sur ce point, notamment en ce qui concerne l'enlèvement du macadam pour permettre un meilleur écoulement de l'eau ? Qu'avez-vous prévu de mettre à la place du macadam ? Quelles fonctionnalités proposez-vous d'intégrer dans les cours d'école réaménagés ? Est-il prévu d'y installer des aires de jeux ou des amphithéâtres ? Comment comptez-vous d'aménager l'infrastructure dans ce cadre ? Quelles mesures sont prises pour créer des zones d'ombre et augmenter la verdure ?

Un deuxième point concerne les « Bëschrëchen » (crèches en forêt), qui existent depuis quelques années à Luxembourg-Ville. Pouvez-vous nous parler de l'expérience de ces initiatives ? Est-ce que d'autres projets sont prévus pour l'avenir ?

**Monsieur Claude RADOUX (DP) :** L'organisation scolaire fait l'objet d'une discussion approfondie et très émotionnelle année après année, et je constate que depuis 2008, depuis que je suis membre du conseil communal, les déclarations sont plus ou moins les mêmes. C'est pourquoi la discussion que nous menons chaque année sur l'organisation scolaire est en quelque sorte l'une des plus frustrantes. Je me suis donc demandé ce que je devais dire aujourd'hui. Le fait est que la compétence en matière de contenus d'apprentissage relève de l'État et que les communes ne peuvent pas exercer leur influence sur ce point.

Le débat sur l'organisation scolaire, imposé par la loi, ne devrait pas être utilisé pour parler d'autres sujets ayant un rapport plus ou moins lointain avec les enfants ou l'école primaire. Les discussions sur l'aménagement des cours d'école passent à côté du sujet, tout comme les remarques que Monsieur le conseiller Weidig avait déjà faites dans le cadre d'autres discussions. La question est de savoir comment nous pouvons réussir à maîtriser les débordements.

L'accord gouvernemental dispose que « le système scolaire doit garantir l'égalité des chances ». On lit ensuite « que la réussite scolaire ne doit pas dépendre, entre autres, de l'origine, des catégories sociales-économiques de la famille respectivement de la langue des parents ». Nous partageons tous ces points de vue. L'accord gouvernemental dispose en outre (à la page 121) que le nouveau gouvernement souhaite revoir les compétences de l'État et des communes inscrites dans la loi et éliminer les incohérences existantes. J'en attends que, dans les années à venir, nous ayons enfin plus de clarté sur ce que nous pouvons et ne devons plus discuter au niveau communal. D'où ma première question : le ministre de l'Éducation nationale a-t-il déjà contacté Monsieur l'échevin Galles pour discuter du projet inscrit dans l'accord de gouvernement ? Si ce n'est pas le cas, je pense que la Ville

serait bien inspirée de prendre l'initiative d'un dialogue entre le gouvernement et les communes au niveau communal.

Dans l'accord gouvernemental nous lisons également que l'éducation formelle et non formelle doivent continuer à se rapprocher. Dans les discussions menées au sein du conseil communal, il est toujours question de la manière dont l'école et le foyer scolaire peuvent collaborer. Il n'existe pas de cadre clair, la collaboration repose beaucoup sur le volontariat. Nous sommes tous d'accord pour dire que nous devons progresser dans ce domaine.

Je reconnais qu'il s'agit d'une entreprise difficile. Je voudrais néanmoins demander au collège échevinal de réfléchir à ce que nous pourrions retenir pour pouvoir mesurer les actions de la Ville en tenant compte du cadre légal existant. Il s'agit de pouvoir vérifier si nous avons mis en œuvre les décisions prises aujourd'hui et, dans le cas contraire, de prendre des mesures supplémentaires.

Madame la conseillère Brömmel a en quelque sorte répété aujourd'hui ce que son collègue Carlo Back et moi-même avions déjà demandé il y a une quinzaine d'années, à savoir que l'on nous fournisse les données relatives au nombre d'enfants orientés vers l'enseignement secondaire classique et technique après l'école fondamentale. À l'époque, il avait été argumenté que l'objectif ne devait pas nécessairement être que les élèves fréquentent un lycée classique après l'école fondamentale, mais qu'il existait de nombreuses autres voies pouvant mener au bonheur. Néanmoins, ces données ont toujours constitué un critère de mesure. Les résultats demandés, ventilés par bâtiment scolaire, nous ont été fournis une seule fois depuis lors. Nous savons tous que ces résultats varient selon les écoles et les ressorts scolaires, un fait qui est probablement dû à des constellations socio-économiques et linguistiques. Dans d'autres communes, 80% des élèves de l'école fondamentale sont de nationalité luxembourgeoise, alors que dans nos écoles, le pourcentage d'élèves étrangers est très élevé, ce qui soulève d'autres questions et produit d'autres résultats. De mon point de vue, la réussite scolaire devrait être le premier objectif de l'école fondamentale publique. Si, dans certains cas, cet objectif n'est pas atteint et que l'on constate, par exemple, que cela est dû au fait que les enfants souffrent de phobie scolaire ou qu'ils ressentent une pression, il faut s'attaquer à ces causes et prendre des mesures. Dans ce contexte, je peux en principe être d'accord avec l'objectif donné. Nous devons nous demander si nous ne pouvons pas créer un cadre différent ici, sans tirer par la suite des conclusions ségrégationnistes d'une manière ou d'une autre, c.-à-d. sans étiqueter les écoles comme « bonnes » ou « mauvaises ».

Je profite de l'occasion pour remercier tous les acteurs pour les rapports qu'ils ont remis, pour leur engagement. Le rapport du comité de cogestion comprend une liste de 20 points. Le huitième point concerne les cartouches de couleur pour les photocopieuses. Si cela fait partie des choses les plus importantes qui manquent, on pourrait penser que nous pouvons résoudre ce problème.

Plusieurs autres préoccupations apparaissant dans la liste devraient pouvoir être résolues sans problème. La Ville n'est pas en mesure de répondre à certaines de ces demandes, alors qu'elle travaille déjà à la mise en œuvre d'autres demandes. J'aimerais donc avoir une réponse claire sur la manière dont nous allons aborder les points de la liste, afin de pouvoir les traiter et de permettre un autre dialogue.

Les calculs pour les contingents de l'année scolaire 2024/2025 sont effectués sur la base d'un nombre de 5.486 enfants. Quel est le nombre d'enfants en âge de scolarité obligatoire pour le territoire de la ville de Luxembourg ? Combien de ces enfants ne fréquentent pas une école publique et quelles sont les écoles qu'ils fréquentent ? Il serait utile de disposer de statistiques à ce sujet. Y a-t-il une tendance à ce

que davantage de parents inscrivent leurs enfants à l'école fondamentale publique ? Il est important de connaître ces chiffres pour la planification ultérieure.

Je ne parlerai pas aujourd'hui des infrastructures scolaires, car je suppose que cette discussion aura lieu dans un autre cadre. Le collège échevinal a tout mon soutien pour la création de projets d'infrastructures scolaires supplémentaires.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Je remercie tous les intervenants de leur contribution à l'organisation scolaire. La présentation et le débat qui s'ensuit sur l'organisation scolaire est un moment important de l'année, puisqu'il s'agit des enfants dans notre société. Vendredi prochain, ce sera avec grand plaisir que nous prendrons position sur les différentes interventions. Pour ma part, je me permettrai également de dire quelques mots en guise de conclusion.

## II. CONVENTIONS

- 1) La société « YouBuildImmobilier » cède gratuitement une bande de terrain (« place voirie ») d'une superficie de 44 centiares dans la Montée Pilate à la Ville de Luxembourg. But : construction d'un trottoir et régularisation de la situation foncière.
- 2) Un particulier cède gratuitement à la Ville une bande de terrain (« place voirie ») d'une superficie de 39 centiares dans la rue des Maraîchers. But : régularisation de la situation foncière.
- 3) La société « YouBuildImmobilier » cède gratuitement à la Ville une bande de terrain (« place voirie ») d'une superficie de 40 centiares dans la rue des Maraîchers. But : régularisation de la situation foncière.

*Ces conventions sont approuvées à l'unanimité.*

- 4) Avenant à la convention conclue en 2023 entre la Ville et « Femmes en détresse », par laquelle la Ville a mis à la disposition de ladite association un immeuble sis 112, avenue Gaston Diderich.

La convention prévoit que les chambres sont mises à la disposition de femmes dans le besoin et que l'association s'engage à verser à la Ville un loyer mensuel forfaitaire de 390 € (charges comprises) par chambre occupée. Un montant forfaitaire de 35.000 € a été accordé à l'association pour le premier équipement des différentes chambres. Le premier équipement reste la propriété de la Ville et devra donc rester sur place lorsque la convention prendra fin.

Par lettre du 23 octobre 2023, l'association « Femmes en détresse » a demandé à la Ville de financer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le poste d'un travailleur social à raison de 20 heures par semaine, afin d'assurer le suivi social et administratif des résidentes (garantie de leur bien-être, réinsertion dans la société, recherche d'emploi et de logement à long terme, etc.). Pour l'exercice 2024, les coûts supplémentaires liés à l'avenant sont estimés à 67.717,36 €. Un crédit supplémentaire de 67.800 € est à voter par le conseil communal.

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) :** Les chambres de cette structure sont mises à la disposition de femmes seules qui entrent dans une deuxième phase de prise en charge après avoir subi des violences. En commission consultative, les représentantes de « Femmes en détresse » nous ont expliqué que les femmes sont confrontées à de nouvelles formes de violence, par exemple la cyber-violence. Nous avons également appris combien il est difficile pour les femmes, après une première phase de prise en charge dans un foyer pour

femmes battues, de trouver un logement sur le marché du logement, afin de vivre de manière autonome. La deuxième phase de prise en charge dans un logement mis à disposition par « Femmes en détresse » revêt donc une grande importance dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

*déi gréng* soutiennent le présent avenant, qui permet à « Femmes en détresse » d'engager une assistante sociale à raison de 20 heures par semaine. L'assistante sociale assurera le suivi social des femmes concernées et les aidera à trouver un logement sur le marché libre dans un délai de trois ans. Actuellement, 5 des 7 chambres sont occupées.

J'encourage la Ville à faire des efforts supplémentaires pour que d'autres associations actives dans le même domaine s'engagent dans la voie d'une offre en deux phases. Les représentantes de « Femmes en détresse » ont souligné qu'il était particulièrement difficile de trouver des logements pour des mères célibataires avec plusieurs enfants. La Ville devrait, dans le cadre de projets de construction, mettre à disposition des appartements dont elle est propriétaire pour de telles offres.

**Madame Emilie COSTANTINI (CSV) :** Notre groupe se félicite de l'avenant à la présente convention conclue en novembre 2023 entre la Ville et « Femmes en détresse ». La Ville a mis à la disposition de l'association un immeuble de 7 chambres sis avenue Gaston Diderich. Des femmes sans enfants qui ont subi des violences peuvent y être hébergées. L'avenant permet à l'association d'engager une assistante sociale à raison de 20 heures par semaine pour accompagner les femmes qui y sont hébergées et les soutenir dans leurs démarches administratives. Il s'agit d'une évolution positive pour l'égalité des chances. Au sein de la commission sociale, l'avenant a reçu un avis positif unanime.

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) :** Il va de soi que nous soutenons également cet avenant. La Ville dispose-t-elle d'informations sur le nombre de femmes (avec enfants) qui ont subi des violences et qui ne trouvent pas de logement via l'offre en deux phases ? Comment la Ville peut-elle apporter son aide dans ce domaine ?

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR) :** Nous soutenons également l'avenant. Il est important d'aider les femmes qui se trouvent dans une situation difficile. Combien de temps les femmes sont-elles suivies socialement ? Si cet accompagnement devait durer plus d'un ou deux ans, je vois le risque de la création d'une dépendance.

**Monsieur l'échevin Maurice BAUER :** Je remercie le conseil communal de son large soutien et je tiens également à remercier la présidence de la commission de l'égalité des chances de sa bonne collaboration. L'année dernière, nous avons pu mettre à la disposition de l'association « Femmes en détresse » le bâtiment n° 112, avenue Gaston Diderich, afin d'aider les femmes qui ont subi des violences. Il existe d'autres associations actives dans ce domaine et qui font un travail très précieux.

Avec l'embauche d'une assistante sociale à raison de 20 heures par semaine, « Femmes en détresse » peut assurer un suivi encore plus efficace. L'offre se veut une deuxième phase, au cours de laquelle les femmes sont aidées à reprendre pied sur le marché du travail et à trouver un logement.

L'association « Femmes en détresse » vient en aide aux femmes en situation d'urgence. Les problèmes aigus liés aux violences subies sont abordés dans un premier temps, puis dans un second temps, les femmes sont accompagnées dans leur démarche de réaliser un projet social individualisé et de rechercher un logement sur le marché libre. Toutes les femmes qui se trouvent dans une telle situation d'urgence sont aidées : outre les associations actives dans ce domaine, elles reçoivent également un soutien et une aide de la part de l'État luxembourgeois.

La liste d'attente ne comprend pas de cas d'urgence aiguë. Les femmes inscrites à la liste d'attente se trouvent en principe encore dans la première phase de prise en charge et ne sont pas encore prêtes pour l'offre de la deuxième phase. La situation financière des femmes ne joue aucun rôle dans l'aide apportée.

*La convention est approuvée à l'unanimité.*

- 5) Résiliation d'un commun accord de la convention fixant les conditions et les modalités d'octroi de la participation financière de la Ville de Luxembourg à l'asbl « Rotondes » : Dans sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2021, le conseil communal avait approuvé une convention fixant les conditions et les modalités d'octroi de la participation financière de la Ville à l'asbl Rotondes, convention qui a pris effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une année avec reconduction tacite d'année en année.

La convention prévoit que la Ville accorde à l'asbl Rotondes une participation financière correspondant à la moitié de la participation financière de l'État. En contrepartie, l'asbl Rotondes s'est engagée à ce que l'entrée aux manifestations des arts de la scène, financées ou cofinancées par la Ville, soit gratuite pour les classes scolaires ainsi que pour les groupes des crèches et des foyers et à ce que, lors des représentations scolaires du fondamental, 50 % des places soient réservés aux classes de la Ville. Pour les représentations tout public des mardis et jeudis après-midi, une proportion identique est réservée aux foyers scolaires et aux crèches de la Ville.

Par la loi du 14 juillet 2023, un nouvel établissement public dénommé « Espace culturel des Rotondes » a été créé. Ledit établissement se substitue à l'asbl Rotondes.

Le 3 février 2024, le collège échevinal a décidé que la Ville souhaite maintenir sa participation financière dans le nouvel établissement public. Ainsi, la loi précitée prévoit que « *L'établissement est administré par un conseil d'administration d'onze membres dont quatre membres représentant l'État, quatre personnalités du monde culturel ou associatif reconnues pour leurs compétences et trois représentants de la Ville de Luxembourg.* »

Durant l'exercice 2024, il existera une période transitoire durant laquelle l'association et l'établissement public coexisteront jusqu'à la liquidation de l'association.

Il est donc proposé au conseil communal de résilier la convention actuelle d'un commun accord entre les parties.

- 6) Convention fixant les conditions et les modalités d'octroi de la participation financière de la Ville à l'« Espace culturel des Rotondes » : Suite à la création de ce dernier, le collège échevinal a décidé de le soutenir financièrement de la façon suivante :
- La participation de la Ville est arrêtée proportionnellement à la participation de l'État aux frais de fonctionnement de la structure chargée de l'animation culturelle sur base d'une répartition un tiers/ deux tiers, c.-à-d. la moitié de la participation de l'État, sans que la participation de la Ville ne puisse excéder le montant qui a été accepté dans le budget communal.
  - Une participation financière annuelle à hauteur de 50 % aux frais de personnel d'un des deux postes de médiateur culturel dont le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse prend également en charge 50 %. Au cas où ledit ministère déciderait de ne plus financer le poste de médiateur culturel en question pour l'exercice à venir, la participation financière de la Ville prendrait fin au même moment que celle du Ministère.

En contrepartie de la participation financière, l'« Espace culturel des Rotondes » s'engage à ce que l'entrée aux manifestations des arts de la scène, financées ou cofinancées par la Ville, soit gratuite pour les classes scolaires ainsi que pour les groupes des crèches et des foyers scolaires et à ce que, lors des représentations scolaires du fondamental, 50 % des places soient réservés aux classes de la Ville. Pour les représentations tout public des mardis et jeudis après-midi, une part identique est réservée aux foyers scolaires et aux crèches de la Ville.

L'établissement public s'engage à soumettre chaque année au plus tard en septembre à la Ville un budget prévisionnel, approuvé par son conseil d'administration.

En fin de saison, l'établissement public révèle la programmation de la saison prochaine lors d'une conférence de presse à laquelle les représentants de la Ville seront invités. Toute communication de la programmation de l'établissement public doit contenir la mention « avec le soutien de la Ville de Luxembourg » et toute publication sur support classique ou électronique doit inclure le logo de la Ville.

Le bilan financier et le rapport d'activité de l'établissement public de l'exercice écoulé sont transmis à la Ville au premier semestre de l'année suivante.

La convention prend cours le jour de sa signature, soit le 1<sup>er</sup> juin 2024, pour une année avec reconduction tacite d'année en année.

Un crédit de 1.177.329 € est prévu au budget de l'exercice 2024. Un crédit supplémentaire de 31.600 € est à voter par le conseil communal. Le crédit supplémentaire est à financer par l'excédent des exercices antérieurs et se justifie par une évolution du projet non prévue au moment de l'élaboration du budget.

**Madame Claudie REYLAND (déi gréng) :** Il s'agit d'une part de la résiliation à l'amiable de la convention signée en 2021 entre la Ville et l'association Rotondes pour le soutien financier de l'association Rotondes. Suite à la création du nouvel établissement public « Espace culturel des Rotondes », une nouvelle convention doit être conclue afin de soutenir financièrement l'établissement public dans ses missions.

Je profite de l'occasion pour faire une brève rétrospective. Entretemps, les Rotondes sont devenues un lieu culturellement bien ancré dans le quartier de Bonnevoie, une institution incontournable pour les jeunes et moins jeunes visiteurs, avec pour objectif de les rapprocher de l'art. La collaboration entre les Rotondes et la Ville a débuté en 2007, lorsque le Luxembourg et la Grande Région étaient « Capitale européenne de la culture ». La première convention a été conclue en 2008, lorsque l'association « Carré Rotondes » a été créée. À l'époque, les activités se déroulaient sur le site Paul Wurth. Depuis 2015, elles ont lieu dans les Rotondes. Les Rotondes sont devenues un lieu de rencontre important et apportent une contribution importante en termes de cohabitation, de convivialité et de multiculturalité. En 2019 - avant le début de la pandémie - 3.900 élèves et 850 enfants des foyers scolaires ont assisté à des spectacles dans les Rotondes. Les Rotondes sont victimes de leur succès, ce qui fait que les événements sont parfois complets et que tous les enfants n'ont pas la possibilité d'y assister. Les travaux sont en cours dans la rotonde numéro 2. J'espère que ces travaux pourront être achevés le plus rapidement possible.

Un poste de médiatrice culturelle sera créé. Sa mission sera de discuter avec les enfants avant et après les représentations, de leur donner des explications pour qu'ils comprennent mieux les pièces de théâtre et de les rapprocher encore plus de la culture, de l'art. Cela augmente les chances qu'ils aient davantage envie d'assister à des manifestations artistiques et culturelles dans leur vie et qu'ils surmontent mieux les inhibitions qui existent malgré tout toujours.

**Madame Angélique BARTOLINI (CSV) :** La résiliation de la convention actuelle constitue une étape décisive vers la conclusion d'une nouvelle convention entre la Ville et le nouvel établissement public « Espace culturel des Rotondes ». La dissolution de la convention actuelle a été rendue nécessaire par la nécessité de moderniser les conventions existantes et de les adapter aux nouvelles réalités et aux nouveaux besoins de notre communauté culturelle. L'objectif principal est de renforcer la gestion et le fonctionnement des Rotondes en permettant une plus grande flexibilité et efficacité administrative. La nouvelle convention qui sera signée avec l'Espace culturel des Rotondes apportera plusieurs améliorations significatives. Elle vise à clarifier les responsabilités et les obligations de chaque partie tout en offrant des conditions optimales pour l'achèvement des missions culturelles de l'association « Rotondes ». La nouvelle convention renforcera également le soutien financier et logistique qui assure la pérennité et le développement de cet espace culturel unique.

Nous saluons en particulier le point concernant la participation financière de la Ville à hauteur de 50% aux frais de personnel pour deux postes de médiateurs culturels. Cette contribution est essentielle pour garantir une médiation culturelle de qualité, faciliter l'accès à la culture pour tous les citoyens et enrichir l'offre culturelle de notre ville. Les médiateurs culturels joueront un rôle clé dans l'animation et la promotion des activités des Rotondes, en créant des liens avec les différentes communautés et en assurant une programmation diversifiée et inclusive. Leur travail contribuera non seulement à la valorisation des Rotondes, mais aussi au rayonnement culturel de la ville de Luxembourg.

En conclusion, nous pensons que la résiliation de l'ancienne convention et l'adoption d'une nouvelle convention avec l'établissement « Espace culturel des Rotondes » sont des étapes indispensables pour répondre aux besoins changeants de notre scène culturelle. Nous sommes convaincus que ces mesures contribueront à renforcer la position des Rotondes en tant que centre culturel de premier plan, au bénéfice de tous les habitants de notre ville. Nous saluons donc la décision du conseil communal et le soutien continu des initiatives culturelles par la Ville.

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) :** Notre groupe soutient également toutes les initiatives allant dans le sens d'une culture plus ouverte. Le groupe LSAP avait déjà proposé, par exemple dans le cadre de la demande de subvention pour le festival « Siren's Call », de vendre une partie des billets d'entrée - les billets pour les jeunes - à un tarif réduit, étant donné qu'ils constituent généralement le principal public des manifestations culturelles. Est-il prévu, en dehors du « Kulturpass », de proposer des billets à des tarifs réduits pour différentes catégories d'âge ?

Outre les foyers scolaires, les foyers (par exemple les foyers de réfugiés) ou les associations comme « Femmes en détresse », les personnes qui n'ont pas accès à la culture ne pourraient-elles pas bénéficier d'une offre gratuite de la part des institutions publiques (comme les Rotondes) ?

L'association « Rotondes » devient l'établissement public « Espace culturel des Rotondes ». La vertu des Rotondes a toujours été d'être ouvertes, et nous espérons que leur indépendance en matière de programmation restera garantie même après le changement de leur statut.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Je vous remercie de votre large soutien. Après la création du nouvel établissement public « Espace culturel des Rotondes », il convient de conclure une nouvelle convention afin de l'adapter aux nouvelles réalités. La direction du nouvel établissement sera responsable de la programmation. Je suppose que l'État est également de cet avis.

En contrepartie de son soutien financier, l'Espace culturel des Rotondes s'engage à ce que l'entrée soit gratuite pour



les classes ainsi que pour les groupes des crèches et foyers scolaires de la Ville. Je ne vois aucun problème à ce que le Service Intégration et Besoins spécifiques organise des visites de spectacles gratuites pour des groupes de personnes concernées, également dans le cadre du « Kulturpass ». Madame la conseillère Reyland a souligné que les Rotondes sont victimes de leur succès. C'est finalement un bon signe et je préfère que les spectacles soient bien fréquentés plutôt que de laisser des places inoccupées. Le programme des Rotondes est intéressant et varié. Si quelqu'un connaît des personnes qui n'auraient pas eu accès à des spectacles pour des raisons financières, il peut nous le faire savoir. La Ville est représentée au conseil d'administration de l'établissement, où les décisions afférentes sont prises.

Les travaux de rénovation de la rotonde numéro 2 sont en cours. Avec la mise en service de la deuxième rotonde, des places supplémentaires seront disponibles. Je ne peux que me rallier à la déclaration de Madame la conseillère Reyland selon laquelle les rotondes font partie intégrante du quartier de Bonnevoie. Les activités proposées sont intéressantes et rencontrent un grand succès. La Ville soutiendra les Rotondes dans la mesure du possible. Et je ne peux que me réjouir d'une large approbation du conseil communal.

*Les deux conventions sont approuvées à l'unanimité.*

### III. DEVIS DE TRAVAUX

#### Rénovation et transformation du bâtiment sis 41, Montée de Clausen (Maison Michel Rodange)

Le conseil communal est appelé à approuver le projet pour la rénovation et la transformation du bâtiment sis 41, Montée de Clausen (Maison Michel Rodange) en vue de l'aménagement de locaux pour les besoins d'une école de musique de quartier. Le devis est de 4.547.842,05 €.

L'immeuble, situé à côté du nouveau complexe scolaire de l'école centrale de Clausen, dans la zone tampon du patrimoine mondial culturel « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » de l'UNESCO, est composé de deux étages avec des combles et un espace en sous-sol.

Le sous-sol abrite les locaux techniques et une cave voûtée qui restera sans fonction. Un grand escalier central divise tous les niveaux hors sol en zone gauche et en zone droite.

La partie gauche de l'immeuble prévoira, sur deux niveaux, l'aménagement d'une grande salle, destinée à la danse, aux cours collectifs de musique et aux auditions et/ou examens. Viendra s'y ajouter au rez-de-chaussée un local de nettoyage. La salle au premier étage offrira une ouverture vers les combles afin de pouvoir admirer l'ancienne charpente datant de 1680.

Le rez-de-chaussée de la partie droite du bâtiment rassemblera tous les locaux sanitaires avec un WC PMR inclus, ainsi qu'une salle de musique pour des cours individuels. Le premier étage accueillera une salle supplémentaire pour des cours de musique, une kitchenette avec réfectoire pour les enseignants, les bureaux de la direction et un local de nettoyage. Les combles de la partie gauche de l'immeuble ne seront pas aménagés.

La cage d'escalier et le garde-corps existants seront maintenus, de même que les poutres en bois dans la dalle entre le premier étage et le comble du côté gauche datant de 1680 qui seront restaurés. Les dalles en bois et les murs intérieurs seront démolis et reconstruits en béton et en plaque de plâtre.

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pourra uniquement être assurée au rez-de-chaussée. Il convient de noter que l'autorisation de bâtir a été demandée avant l'entrée en vigueur de la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs. Par conséquent, tous les locaux essentiels sont prévus à ce niveau. Pour des raisons de sécurité, la fréquentation de l'étage supérieur est limitée à 50 personnes.

Le projet prévoit également la mise en place d'un chauffage au sol.

A l'extérieur de l'immeuble, la structure portante existante sera conservée et restaurée. La couverture en ardoise sera refaite avec une isolation thermique et la façade sera restaurée et repeinte avec une couleur identique à celle existante. Les éléments en bois seront remplacés par de nouveaux éléments aux couleurs identiques à ceux existants. Une nouvelle porte d'entrée et une porte latérale en bois massif avec une protection transparente seront installées. Afin de garantir un accès plain-pied, ainsi que l'aménagement d'une plateforme garantissant l'accès aux personnes à mobilité réduite, il devra être procédé au déblai du terrain, en vue d'une reconstitution du socle.

Le planning prévoit un début des travaux en juillet 2025 et une mise en service pour septembre 2027.

Le projet a reçu un avis favorable de la commission consultative compétente.

Le projet, avisé favorablement par la commission consultative compétente, sera à charge de l'article 4/836.00/221311 21030 du budget extraordinaire des exercices 2024 et suivants. L'article concerné dispose d'un crédit de 50.000,- € au budget 2024. Un crédit supplémentaire de 200.000,- € est à voter par le conseil communal et à financer par l'excédent budgétaire des années antérieures afin de faire face à l'évolution du projet non prévue au moment de l'élaboration du budget, et notamment afin de pouvoir honorer les prestations d'études déjà réalisées.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** L'écrivain luxembourgeois Michel Rodange a habité dans cette maison de 1872 à 1874. Le bâtiment est protégé et se trouve dans la zone tampon du patrimoine mondial de l'UNESCO « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications ». Après les travaux de rénovation, il est prévu d'y installer le siège des écoles de musique de quartier locales. Le bâtiment abrite également une salle qui pourra être utilisée pour des concerts.

**Monsieur Claude RADOUX (DP) :** Il s'agit d'une très vieille maison qui a déjà connu de nombreux propriétaires différents. La commission consultative a donné un avis favorable pour les travaux de rénovation.

Nous nous sommes penchés sur le projet en commission. On a par exemple attiré l'attention sur la charpente du toit datant du 17<sup>e</sup> siècle. Les poutres en bois seront conservées et resteront visibles. Il a également été discuté du fait que l'installation d'un ascenseur pourrait avoir un sens afin de mieux utiliser les pièces à l'étage supérieur, mais que cela entraînerait la perte d'un tiers de l'espace. Nous sommes alors tombés d'accord pour dire que la solution actuelle, consistant à conserver la structure existante et à donner une nouvelle utilisation aux locaux, est la meilleure.

Les coûts sont estimés à 4.547.842,05 €. Notre groupe soutiendra pleinement le projet.

**Madame Claudie REYLAND (déi gréng) :** Il a déjà été mentionné que le bâtiment est protégé et situé dans la zone tampon du patrimoine mondial de l'UNESCO. En commission,

nous avons appris que l'escalier central du bâtiment sera conservé, c.-à-d. qu'aucun ascenseur ne sera construit, de sorte que le premier étage ne sera pas accessible aux personnes à mobilité réduite. On peut le regretter. Mais il arrive parfois que la protection du patrimoine et l'utilisation moderne d'un bâtiment s'opposent. L'absence d'ascenseur est tout à fait compréhensible dans ce cas. La rénovation du bâtiment est suivie par l'INPA.

Il s'agit d'un beau et important projet. Je voudrais à nouveau souligner l'importance des écoles de musique locales. La semaine passée, une fête de l'école de musique a eu lieu à Bonnevoie et l'école a reçu un nouveau nom : École Raymond Bausch. Sur le territoire de la ville de Luxembourg, environ 1.200 enfants et jeunes fréquentent les écoles de musique dans les différents quartiers. La Maison Michel-Rodange deviendra le siège administratif des écoles de musique locales. En outre, des salles seront disponibles pour les cours de musique, de danse, etc. Les cours sont très appréciés mais malheureusement, tous les enfants n'ont pas accès à l'école de musique de leur quartier. Il est donc important que les travaux de rénovation de la Maison Michel Rodange avancent rapidement.

*déi gréng* soutiendront ce beau projet avec grand plaisir.

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) :** Nous soutenons également ce projet. Nous sommes heureux de constater que l'on ait veillé à préserver autant dans la mesure du possible la substance du bâtiment.

Le devis est élevé. Je sais qu'une réserve de 5 % est déjà prise en compte dans le calcul du devis, et pourtant la question se pose de savoir si le devis ne sera pas dépassé.

L'importance du projet pour les écoles de musique locales, pour l'enseignement de la musique est grande. Le collège échevinal voit-il une possibilité d'achever les travaux plus rapidement que prévu ?

**Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) :** Nous trouvons le projet très intéressant, mais nous regrettons que le premier étage du bâtiment ne soit pas accessible aux personnes à mobilité réduite, raison pour laquelle nous nous abstenons lors du vote.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Madame la conseillère Reyland a bien décrit le dilemme. Nous avons opté pour la conservation de la structure du bâtiment, mais aussi pour une utilisation moderne de celui-ci. Si la situation se présente et qu'une personne à mobilité réduite souhaite avoir accès au premier étage, nous trouverons certainement une solution.

**Monsieur l'échevin Laurent MOSAR :** Je ne reviendrai pas sur le projet en lui-même.

La loi disposant qu'un bâtiment doit être accessible à tous les niveaux aux personnes à mobilité réduite n'est entrée en vigueur qu'en 2022. L'autorisation pour les travaux de transformation et de rénovation avait été demandée avant cette date, de sorte que, d'un point de vue juridique, nous ne sommes pas nécessairement soumis à l'obligation de respecter les dispositions de la nouvelle loi. Le fait est que de nombreux bâtiments publics, non seulement sur le territoire de la capitale, mais dans tout le pays, ne respectent pas les nouvelles dispositions légales. La loi prévoit que les bâtiments doivent être mis en conformité avec la nouvelle réglementation dans un délai de dix ans.

La commission consultative a fait remarquer que si ces adaptations avaient été intégrées dans la planification, le projet aurait dû être revu. Cela aurait entraîné des retards, et nous n'aurions pas pu réaffecter le bâtiment à sa nouvelle fonction avant longtemps.

Le devis a été calculé au mieux de nos connaissances. Néanmoins – et Monsieur le conseiller Boisante le sait aussi – des coûts imprévisibles peuvent toujours survenir. Dans un tel cas, il y a toujours la possibilité de saisir le conseil communal d'un crédit supplémentaire.

Je vous remercie de votre large soutien.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Le devis est disponible. Si le conseil communal approuve le projet – ce que je suppose –, l'appel d'offres pourra être lancé. Nous ne savons pas encore quelles offres parviendront à l'administration communale. Si toutes les offres dépassent les coûts calculés, le conseil communal sera saisi d'un devis adapté.

*Le projet est approuvé, Madame la conseillère Oberweis (déi Lénk) s'abstenant.*

#### IV. URBANISME

##### 1) Modification ponctuelle du PAG de la Ville de Luxembourg – PAP « Rue des Églantiers »

Le conseil communal est appelé à approuver une modification ponctuelle du PAG (parties écrite et graphique) concernant les terrains couverts par le PAP « Rue des Églantiers ». Cette modification vise

- à modifier l'article 24 de la partie écrite ;
- à reclasser une partie de la « zone d'habitation 1 [HAB-1] » en « zone d'habitation 2 [HAB-2] » ;
- à reclasser une partie de la « zone de sports et de loisirs [REC] » en « zone d'habitation 2 [HAB-2] » ;
- à indiquer dans la partie graphique les limites du PAP approuvé « Rue des Églantiers », avec la référence WH-02a (en conséquence de la modification ponctuelle réalisée en 2019) et WH-02b (modification ponctuelle opérée en parallèle).

En date du 14 novembre 2022, le ministère de l'Environnement avait confirmé qu'une analyse plus approfondie dans le cadre d'un rapport sur les incidences environnementales n'était pas nécessaire. Le 3 juillet 2023, le conseil communal s'était déclaré d'accord avec la modification. Dans le cadre de la procédure d'adoption prévue par la loi modifiée du 19 juillet 2004, le dossier a été soumis à la Commission d'aménagement du ministère de l'Intérieur et la modification proposée a été déposée, pendant 30 jours à partir du 11 août 2023, à la maison communale où le public a pu en prendre connaissance. Le dossier a été publié en plus sous forme électronique sur le site internet de la Ville. Une réunion d'information pour les citoyens a eu lieu le 23 août 2023. Dans le délai légal de 30 jours, deux lettres d'objection à la décision du conseil communal ont été reçues. En dehors du délai de 30 jours (le 4 juillet 2023), un courrier avec une pétition a été adressé à la Ville par le syndicat d'intérêts locaux de Weimershof. La Commission d'aménagement a avisé favorablement la modification ponctuelle, mais a rendu attentif sur certains points à adapter. Les réunions d'aplanissement des différends ont eu lieu le 22 mars 2024. Le Service Urbanisme a pris position par rapport à l'avis de la Commission d'aménagement et aux observations des réclamants.

*La modification ponctuelle du PAG est approuvée à l'unanimité.*

## 2) Modification ponctuelle du PAP « Rue des Eglantiers » (WH-02) à Weimershof

La Ville est saisie d'un projet de modification ponctuelle du PAP « Rue des Eglantiers », élaboré par le bureau Best Ingénieurs-Conseils au nom et pour compte de la Ville de Luxembourg et portant sur un ensemble de terrains sis à Luxembourg-Weimershof, aux abords de la rue des Eglantiers.

Le PAP « Rue des Eglantiers » initial avait été approuvé définitivement par le conseil communal en date du 28 mai 1984 et par le ministre de l'Intérieur en date du 23 juillet 1984. Une première modification ponctuelle a été adoptée par le conseil communal en date du 7 octobre 2019. La présente modification ponctuelle porte uniquement sur le lot 28 du PAP en vigueur et a pour objet d'adapter la configuration et la typologie des constructions afin d'améliorer l'habitabilité des logements et la qualité urbanistique du projet. Les parcelles inscrites au cadastre de la section ED de Neudorf sous les numéros 471/4836, 471/4835, 471/4834, 471/4833, 471/4832, 471/4831, 471/4830, 471/4829, 471/4828, 471/4827, 471/4826, 471/4825 et 471/4824 n'ont jamais été construites. Une modification ponctuelle du PAG en cours de procédure vise en effet, entre autres, le reclassement du lot 28 en « zone d'habitation 2 [HAB-2] », ce qui permettra la construction de 4 immeubles plurifamiliaux avec 39 logements en tout. La surface construite brute de 4.686 m<sup>2</sup> reste inchangée.

Selon la proposition de modification ponctuelle du PAG, les fonds sont classés en « zone d'habitation 2 [HAB-2] » et superposés par une zone « plan d'aménagement particulier approuvé » portant le numéro [WH-02b]. La proposition de modification ne met pas en cause le concept de développement du PAP initial.

Dans le délai de 30 jours prévu par la loi, la Ville a reçu une lettre d'objection à la décision du conseil communal. En dehors de ce délai, une lettre contenant une pétition du syndicat d'intérêts locaux de Weimershof a été reçue. Le 23 août 2023 le ministre de l'Intérieur a informé la Ville que le projet de modification ponctuelle du PAP ne pourra pas être adopté suivant la procédure allégée et qu'il a soumis le dossier pour avis à la Cellule d'évaluation. Dans son avis, cet organe a formulé plusieurs remarques et commentaires. Le Service Urbanisme a pris position par rapport aux remarques formulées par la Cellule d'évaluation et aux observations des réclamants et propose d'apporter plusieurs adaptations et précisions aux parties écrite et graphique du projet, afin de répondre, au moins partiellement, à l'avis de la Cellule d'évaluation. Il est dès lors proposé au conseil communal d'adopter la modification ponctuelle du PAP « Rue des Eglantiers » sous sa forme revue et complétée, y compris la modification ponctuelle de la partie graphique (plan de repérage) du PAP QE.

*La modification ponctuelle du PAP « Rue des Eglantiers » (WH-02) est approuvée à l'unanimité.*

## 3) Modification ponctuelle du PAP « Sauerwiss » à Gasperich

La Ville est saisie d'un projet de modification ponctuelle de la partie écrite du PAP « Sauerwiss » portant sur des fonds sis à Luxembourg-Gasperich. Le PAP date de 1990 et a été modifié en 2006 et 2011. Selon la partie graphique du plan d'aménagement général (PAG), les fonds concernés sont classés en « zone [HAB-1] », « zone [HAB-2] » et « zone de parc public [PARC] », superposés par une zone « plan d'aménagement particulier approuvé » portant les numéros GS-03 et GS-03a.

Après vérification de la cohérence architecturale du quartier en ce qui concerne une augmentation de la largeur des lucarnes, la présente proposition de modification rajoute à l'article 9 de la partie écrite du PAP « Sauerwiss » les dispositions concernant l'implantation des lucarnes reprises à l'article 24.e) de la partie écrite du PAG. La modification permettrait donc de réaliser des lucarnes jusqu'à une largeur cumulée ne pouvant dépasser la moitié de la façade, sous réserve du respect d'un retrait de 0,50 mètre sur l'alignement de la façade et d'un mètre de recul sur les limites latérales, les arêtes et les noues d'une toiture surélevée. Parallèlement, les modifications précédentes sont intégrées de manière coordonnée dans une seule partie écrite, afin d'améliorer la lisibilité. Aucune objection n'a été soumise dans le cadre de la procédure d'adoption facilitée, et le ministre de l'Intérieur a informé la Ville que le projet était conforme à la loi.

*La modification ponctuelle du PAP « Sauerwiss » est approuvée à l'unanimité.*

## 4) Adaptation de la partie graphique du PAP QE [SPR-cl] à la partie graphique du PAG

Le conseil communal est appelé à procéder à un vote supplémentaire concernant l'adaptation de la partie graphique du PAP QE « Secteur protégé de Clausen » [SPR-cl] à la partie graphique du PAG. Cette adaptation concerne uniquement la parcelle cadastrale n° 85/1135, dite « Source » (101-103, rue de Clausen).

Le 13 juin 2016, le conseil communal s'était déclaré d'accord pour lancer la procédure d'adoption du nouveau PAG. Dans sa séance du 14 juin 2016, le collège échevinal se déclarait d'accord pour engager la procédure d'adoption des premiers plans d'aménagement particuliers 'quartier existant' (PAP QE). En date du 28 avril 2017, le conseil communal a adopté par différentes décisions le projet du PAG et le projet des PAP QE. Le Ministre de l'Intérieur a approuvé le 5 octobre 2017 par deux décisions différentes ces délibérations du conseil communal.

Après l'introduction d'un recours contre ces décisions, la Cour Administrative confirme par son arrêt du 6 mai 2021 (rôle 44798C) le jugement du Tribunal Administratif du 22 juin 2020 (rôle 40658). Ce jugement a annulé la décision du Ministre de l'Intérieur du 5 octobre 2017 concernant les PAP QE « dans l'unique mesure où le ministre a approuvé la partie graphique du plan d'aménagement particulier « quartier existant » du « secteur protégé de Clausen », et ce uniquement en ce que l'emprise territoriale y arrêtée du plan d'aménagement particulier en question n'inclut pas l'intégralité de la partie de la parcelle portant le numéro cadastral 85/1135, sise à la rue de Clausen, classée par le plan d'aménagement général en « secteur protégé d'intérêt communal « environnement construit » - C » ».

Afin de permettre au Ministre des Affaires intérieures de prendre une nouvelle décision, en conséquence des décisions de justice précitées, il est proposé au conseil communal de procéder à un vote complémentaire conformément à la procédure de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Ce vote complémentaire ne concerne que la parcelle numéro 85/1135 de la section LA de Clausen et ne prévoit que l'adaptation de la partie graphique du PAP QE [SPR-cl] à la partie graphique du PAG telle que modifiée par le Ministre de l'Intérieur lors de son approbation du PAG du 5 octobre 2017 sous les références 26C/048/2016 et (rec 157), le tout afin de

tenir compte de la réclamation du propriétaire du 20 juillet 2016 contre le projet du PAG et du PAP QE.

*Le conseil communal approuve cette adaptation à l'unanimité.*

#### 5) Lotissements de terrains

*Les demandes de lotissements de terrains suivants sont approuvées à l'unanimité :*

- 146, rue Jean-François Boch : morcellement des parcelles 506/4059 et 507 afin de créer deux nouvelles places à bâtir ;

- Rue de la Forge/Montée St Crépin : réunion des parcelles 200/2153 et 201/3906 afin de créer une nouvelle place à bâtir pouvant accueillir une nouvelle construction.

#### Lotissements de terrains

En sa séance du 10 juin 2024, le conseil communal a donné son accord, sous le point « Urbanisme », à plusieurs lotissements de terrains qui ont été portés à la connaissance du public par avis au public du 19 juin 2024 et publiés sur le site Internet de la Ville ([www.vdl.lu](http://www.vdl.lu)).